

GAFI



**EGMONT
GROUP**
OF FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS

Blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Tendances et évolution

Décembre 2020





Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental indépendant dont la mission consiste à élaborer et promouvoir des stratégies de protection du système financier mondial face au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération d'armes de destruction massive. Les Recommandations du GAFI se sont imposées comme les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et de financement du terrorisme (LFT).

Pour obtenir des informations complémentaires sur le GAFI, veuillez consulter le site www.fatf-gafi.org.

Ce document et/ou toute carte qu'il pourrait contenir est/sont publié(e)s sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales et du nom d'un(e) quelconque territoire, ville ou région quelconque territoire, ville ou région.



L'objectif du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier (Groupe Egmont) est de fournir un forum aux cellules de renseignement financier (CRF) du monde entier afin d'améliorer la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de favoriser la mise en œuvre de programmes nationaux dans

Référence de citation :

GAFI (2021), *Blanchiment de capitaux basé sur le commerce*, GAFI, Paris, France,
<https://www.fatf-gafi.org/fr/publications/methodesettendances/documents/blanchiment-capitaux-commerce.html>

© 2021 GAFI/OCDE. Tous droits réservés.

Cette publication ne doit pas être reproduite ou traduite sans autorisation écrite préalable.

Toute demande d'autorisation à cet effet, pour tout ou partie de cette publication, doit être adressée au secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16, France (fax: +33 1 44 30 61 37 ou par courriel: contact@fatf-gafi.org)

Crédits photos, photo de couverture ©Gettyimages

Table des matières

Acronymes	2
Synthèse du rapport	3
Principales constatations	3
Conclusion	6
Introduction	7
Contexte	7
Objectif et structure du rapport	8
Méthodologie	11
Section 1. Définitions et processus de financement du commerce	12
Définir le blanchiment de capitaux basé sur le commerce et le financement du terrorisme basé sur le commerce	12
Processus commercial et financement du commerce	13
Section 2. Risques et tendances du blanchiment de capitaux basé sur le commerce	16
Le blanchiment de capitaux basé sur le commerce, d'après une approche basée sur le risque	17
Secteurs économiques et produits exposés au BCC	22
Types d'entreprises exposées au risque de blanchiment de capitaux basé sur le commerce	28
Techniques de blanchiment de capitaux basé sur le commerce couramment utilisées	30
Évaluation des risques actuels de blanchiment de capitaux basé sur le commerce	32
Financement du terrorisme basé sur le commerce	37
Section 3. Défis pour lutter contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce	41
Une compréhension et une sensibilisation insuffisantes	41
Coordination et coopération nationales	42
Coopération internationale	44
Enquêtes et poursuites	44
Défis du point de vue du secteur privé	45
Section 4. Mesures et bonnes pratiques visant à lutter contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce	48
Approfondir la compréhension du blanchiment de capitaux basé sur le commerce	48
Renseignements financiers collectés par les cellules de renseignement financier	54
Approches analytiques des CRF face au blanchiment de capitaux basé sur le commerce	57
Rôle des douanes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce	60
Groupes interagences et organismes de coordination	63
Partenariats public-privé	65
Références	69

Acronymes

ACIP	Partenariat avec l'industrie visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
GAP	Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux
BMPE	Marché noir des changes du Peso
EPNFD	Entreprises et professions non financières désignées
GAFI	Groupe d'action financière
IF	Institution financière
CRF	Cellule de renseignement financier
FSRB	Organisme régional de type GAFI
APP	Autorités de poursuites pénales
BC	Blanchiment de capitaux
STFV	Service de transfert de fonds ou de valeurs
ENR	Évaluation nationale des risques
GCO	Groupes criminels organisés
PPP	Partenariat public-privé
BCP	Blanchisseurs de capitaux professionnels
BCS	Blanchiment de capitaux basé sur les services
DOS	Déclarations d'opérations suspectes
BCC	Blanchiment de capitaux basé sur le commerce
BCC/FT	Blanchiment de capitaux basé sur le commerce et le financement du terrorisme
FTC	Financement du terrorisme basé sur le commerce
FT	Financement du terrorisme

Synthèse du rapport

Ce rapport vient enrichir les documents antérieurs du Groupe d'action financière (GAFI) et d'un organisme régional de type GAFI (FSRB) sur le blanchiment de capitaux basé sur le commerce (BCC), tels que l'étude marquante de 2006, le document sur les bonnes pratiques de 2008 et le rapport du Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP) de 2012.

Il complète les informations produites par ces publications originales tout en bénéficiant de nouvelles contributions du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier (Groupe Egmont), d'institutions nationales et internationales du secteur privé et d'organismes multilatéraux. Ces contributions des secteurs publics et privés constituent une étude exhaustive qui souligne à quel point le BCC demeure un risque majeur de blanchiment de capitaux (BC), tout en remarquant la consolidation de techniques de BCC déjà établies ainsi que l'apparition de nouvelles techniques dans le domaine de l'intégration d'espèces illicites¹. Il couvre également le risque de financement du terrorisme basé sur le commerce (FTC) pour sensibiliser davantage et renforcer la compréhension des mécanismes grâce auxquels les financiers terroristes peuvent exploiter les processus commerciaux.

Il reflète également les progrès réalisés depuis le rapport du GAP, notamment la promotion de ses principales constatations à propos des améliorations pratiques apportées à l'analyse, l'évaluation et l'atténuation des risques. Si le rapport reconnaît que l'engagement de poursuites pénales pour BCC fait toujours face à des défis majeurs, il souligne le développement d'initiatives, d'outils et de capacités supplémentaires qui améliorent les efforts déployés pour détecter et déjouer des schémas de BCC. Cela inclut des systèmes informatiques et d'évaluation des risques avancés ainsi qu'une coopération plus étroite et systématique entre les secteurs publics et privés.

Le rapport s'adresse à un large public, qui rassemble des autorités compétentes dont le rôle est d'identifier, d'enquêter ou de poursuivre le BCC/FT, des institutions financières (IF), des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) qui peuvent être à risque d'exploitation par le BCC/FT ou d'en identifier des aspects, sans avoir conscience de ce que cela signifie, ainsi que d'autres interlocuteurs engagés dans les chaînes d'approvisionnement régionales ou mondiales, tels que les transitaires et les commissionnaires en douane qui détiennent des données commerciales ou financières pertinentes et utiles.

Principales constatations

Le commerce peut présenter un caractère intrinsèquement complexe et compliqué, reflétant la nature des chaînes d'approvisionnement interconnectées qui s'étendent dans le monde entier. Ces chaînes sont exploitées par des groupes criminels organisés (GCO), des blanchisseurs de capitaux professionnels (BCP) et des réseaux de financement du terrorisme (FT) afin de favoriser une grande diversité de flux

¹ En termes très simples, le commerce implique des transferts de biens ou de services entre deux personnes ou entités. Les termes de l'échange, tels que le volume et la valeur des biens ou du service, les modes de transport, le mode de règlement des factures, par qui et dans quels délais, peuvent varier d'une entité à l'autre. Ce ne sont que des exemples très simples de cette complexité accrue.

financiers, y compris les produits d'infractions, tels que le trafic de drogue, le financement du terrorisme et la soustraction aux sanctions.

Les contributeurs de ce rapport ont noté le recours constant à des techniques de BCC² identifiées pour la première fois dans l'étude du GAFI de 2006. Elles sont toujours utilisées à des fins de BC, car elles sont très flexibles et s'adaptent parfaitement, malgré les évolutions des modèles commerciaux observées à l'échelle mondiale et la croissance de nouveaux marchés. Ces techniques sont particulièrement efficaces lorsqu'il existe une complicité entre l'importateur et l'exportateur, qui altèrent volontairement un aspect de l'échange commercial ou du processus de facturation associé.

Ainsi, les autorités peuvent avoir une plus grande influence si elles parviennent à entraver ces acteurs complices, par le biais de poursuites pénales ou par tout autre moyen, en leur retirant par exemple l'autorisation de réaliser des échanges commerciaux.

En outre, l'exploitation des processus de financement du commerce est un thème récurrent observé par les contributeurs privés. Le rapport du GAP insistait sur l'importance pour les organismes publics d'affiner leur compréhension de ces processus afin d'approfondir leur connaissance des infractions sous-jacentes liées au BCC. Ce sujet demeure l'une des principales constatations de ce rapport, car une meilleure connaissance de l'ensemble du processus commercial, et notamment de la manière dont sont gérés les différents processus de financement, augmenterait probablement les occasions de détecter et déjouer le BCC/FT.

Acquérir une meilleure connaissance de l'ensemble du processus commercial augmenterait probablement les occasions de détecter et déjouer le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme basés sur le commerce.

Le rapport répertorie les risques actuels de BCC, y compris le recours à des méthodes nouvelles ou existantes consistant à introduire des espèces illicites dans le système financier. Malgré le développement des modes de paiement rendus possibles grâce à la technologie, les études de cas soulignent la dépendance au marché noir des changes du Peso (BMPE). Le rapport mentionne également d'autres formes d'intégration d'espèces illicites, comme le recours à des achats de substitution³ ou l'infiltration de chaînes d'approvisionnement légitimes⁴.

Bien qu'il puisse exister d'importants points communs entre les schémas de BCC ou FTC et l'exploitation de sociétés-écrans ou sociétés fictives, cela ne concerne pas tous les schémas de BCC/FT. Mais lorsque c'est le cas, ils favorisent alors l'intégration de fonds tout en offrant un avantage supplémentaire qui consiste en la dissimulation des bénéficiaires effectifs.

-
- 2 Ces techniques sont décrites dans le rapport initial du GAFI de 2006 et incluent : la sous-facturation ou surfacturation de biens, la sous-évaluation ou surévaluation de la valeur des biens et/ou des expéditions fictives, lors desquelles aucun bien n'est déplacé.
 - 3 Les acheteurs de substitution peuvent agir pour le compte de personnes fortunées, qui peuvent être confrontées à des restrictions d'achat de biens de plus grande valeur en raison de contrôles stricts sur les devises. Citons comme exemple le Daigou, qui signifie littéralement « achat de substitution », procédé par lequel des individus ou des groupes organisés d'exportateurs, à l'extérieur des pays asiatiques, achètent essentiellement des produits de luxe pour les clients de ces pays.
 - 4 Cette infiltration n'entraîne pas nécessairement le développement subséquent de techniques de BCC couramment utilisées. Dans certains cas, rien ne change dans la relation commerciale, si ce n'est une augmentation des espèces illicites intégrées dans la société importatrice. Cet aspect, ainsi que le recours aux achats de substitution, est étudié plus en détail dans la section de ce rapport sur les risques et les tendances du BCC.

Le rapport met en lumière le recours continu à des tiers intermédiaires, souvent dans le cadre du processus de règlement financier. Ces tiers intermédiaires, liés au GCO, au BCP ou au financier terroriste, peuvent s'intégrer rapidement dans la chaîne de transaction, mettant une distance supplémentaire entre leurs activités et le schéma de BCC ou FTC.

Si les institutions financières connaissaient les risques associés aux tiers intermédiaires, le rapport admet que d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, tels que des importateurs ou exportateurs légitimes, ou jouant un rôle de surveillance, tels que des auditeurs ou comptables, sont susceptibles de ne pas s'interroger sur le fait qu'un tiers n'ayant aucun lien avec eux soit impliqué dans le processus de paiement.

Tous les contributeurs ont noté que l'identification et la lutte régulières contre le BCC/FT présentent toujours des défis. Les problématiques signalées dans l'étude de 2006 et rappelées dans le rapport de 2012 demeurent. Par exemple, les défis pour assurer une coopération systématique et cohérente, tant sur le territoire qu'à l'échelle internationale, peuvent freiner la détection et la lutte contre les schémas de BCC et FTC.

Différentes parties prenantes possèdent des données commerciales pertinentes présentant des restrictions concernant leur partage, aussi bien en masse que sur le plan opérationnel. Les défis plus récents mis en avant concernent le développement des commerces en ligne, qui restreignent la portée d'une activité proactive en matière de conformité, et les nouvelles technologies ainsi que la numérisation des processus commerciaux, qui accélèrent les opérations commerciales.

Le rapport informe en même temps sur de nouvelles initiatives et sur la progression continue d'initiatives plus anciennes, qui visent à répondre à ces défis, et sur la capacité accrue du système commercial à identifier et réagir au BCC et au FTC. Par exemple, de nombreux pays ont mis en place des initiatives de partenariats public-privé (PPP) dans lesquels les parties prenantes des secteurs publics et privés coopèrent afin de partager leurs connaissances et leur expertise sur les risques critiques de criminalité financière, et notamment de BCC. Certains organismes internationaux ont également adopté cette approche de collaboration avec le secteur privé.

Les études globales réalisées sur les activités liées au commerce se sont également multipliées⁵ et les autorités compétentes s'engagent dans de nouvelles formes bilatérales et multilatérales de partage de renseignements et initiatives d'enquêtes qui déjouent⁶ le BCC/FT. Ce rapport décrit ces initiatives ainsi que d'autres exemples de bonnes pratiques visant à lutter contre le BCC/FT.

5 Par exemple, le groupe Wolfsberg, la Chambre de commerce internationale et la Bankers Association for Finance and Trade (BAFT) ont publié plusieurs guides exhaustifs, de manière indépendante ou en collaboration, sur les aspects du blanchiment de capitaux basé sur le commerce tel que le document *Trade Finance Principles* de 2019 et ses annexes.

6 En 2018, par exemple, les autorités fiscales des États-Unis, du Canada, des Pays-Bas, de l'Australie et du Royaume-Uni ont mis en place l'enquête conjointe des chefs de la fiscalité mondiale, le J5, pour enquêter sur les acteurs qui permettent la commission d'infractions fiscales internationales et le blanchiment de capitaux. La fraude fiscale est reconnue comme infraction sous-jacente du BCC.

Du point de vue stratégique, la présentation par le GAFI d'une approche⁷ de la LBC/FT basée sur le risque en 2012 est probablement la révision récente la plus fondamentale des normes du GAFI. Elle encourage les pays à entreprendre une analyse systématique de leur exposition aux risques de BC/FT, y compris au BCC. L'un des principaux résultats de cette analyse est souvent l'évaluation nationale des risques (ENR), qui peut constituer une passerelle entre les secteurs publics et privés concernant leur compréhension des menaces et des vulnérabilités. Elle peut favoriser une cohérence de cette compréhension des risques et renseigner sur le développement des politiques, procédures et/ou législations basées sur les risques.

Le rapport fournit plusieurs exemples d'ENR ayant identifié une exposition au BCC et il est enrichi d'études de cas sur la façon dont les institutions du secteur privé ont adapté leurs processus d'évaluation des risques pour détecter le BCC avec plus d'efficacité. Compte tenu de la nature internationale du risque, ce processus a été reconnu comme vital pour encourager les pays et les institutions à examiner leur exposition au BCC/FT, plus particulièrement celles qui abordent le risque d'un point de vue nouveau, que ce soit en raison d'une croissance de l'activité commerciale, du développement des processus de formation dans l'entreprise ou de la croissance de leurs services financiers sur le marché.

Conclusion

Ce rapport a pour but de présenter les problèmes complexes de manière accessible et facilement compréhensible. Il est pertinent pour des pays déjà dotés de systèmes et processus bien développés permettant d'identifier et de déjouer le BCC ou le FTC, ainsi qu'à ceux qui commencent cette démarche, car ils ont remarqué une recrudescence d'activités suspectes liées à des transactions commerciales. Il propose un ensemble d'idées et d'initiatives ayant montré leur efficacité dans la lutte contre les schémas de BCC et de FTC et que les pays peuvent adapter à leur situation nationale. « Par exemple, s'il existe des restrictions quant à la mesure dans laquelle les secteurs public et privé peuvent partager des renseignements exploitables sur le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, tout PPP peut se concentrer davantage sur l'établissement d'un dialogue constructif sur la compréhension des menaces et des risques stratégiques. »

Le thème qui prédomine dans ce rapport est celui de la vigilance, aux côtés d'autorités compétentes, d'institutions du secteur privé et d'autres participants aux chaînes d'approvisionnement mondiales encouragés à se servir de ce rapport comme d'un guide.

Le thème qui prédomine dans ce rapport est celui de la vigilance

⁷ Le site Internet du GAFI propose différentes ressources utiles expliquant les révisions, mais une approche basée sur les risques signifie que les pays, autorités compétentes et entités réglementées évaluent et comprennent les risques de BC et de FT auxquels elles sont exposées et qu'elles prennent les mesures d'atténuation appropriées en fonction du niveau de risque.

Introduction

Contexte

L'étude réalisée par le GAFI sur le BCC en 2006 évaluait ce phénomène de manière exhaustive et détaillée en identifiant les types d'activités commerciales exploitées par les schémas de BCC. Le rapport reconnaissait le BCC comme l'une des trois méthodes utilisées par les GCO pour déplacer des fonds et des actifs dans le but d'en dissimuler l'origine. Les bonnes pratiques contre le BCC sont publiées peu de temps après en 2008 pour aider les autorités à faire face aux risques identifiés.

Le GAP a publié un rapport actualisé en 2012, s'appuyant sur l'étude initiale tout en notant plusieurs problématiques qui ont entravé l'identification efficace du BCC et les investigations qui s'en sont suivies. Outre ces rapports spécifiques, le BCC est également traité dans d'autres documents du GAFI, notamment sa prévalence lorsqu'il concerne l'exploitation des zones de libre-échange (2010) et son utilisation par des réseaux professionnels de blanchiment de capitaux (2018).

Compte tenu de la nature dynamique du commerce international, y compris de la diversité des biens et services échangeables, l'implication de nombreuses parties et la rapidité des transactions commerciales, le BCC demeure un risque majeur et sérieux. Afin de préciser le contexte, l'Étude statistique de l'OMC de 2019⁸ souligne que le volume du commerce mondial de produits (c'est-à-dire de biens) a progressé de 3 % en 2018, tandis que la valeur de ces biens a augmenté de 10 % pour atteindre 19,67 milliards de dollars, du fait notamment de la forte augmentation de 23 % de la valeur des carburants et des produits miniers. Cette croissance peut faire écho, plusieurs répondants notant le recours aux carburants et aux produits miniers dans les schémas de BCC. Le rapport relève également que la valeur des exportations mondiales de produits a augmenté de 20 durant la même période.

Étant donné la diversité des biens et services échangeables, l'implication de nombreuses parties et la rapidité des transactions commerciales, le blanchiment de capitaux basé sur le commerce demeure un risque majeur et sérieux.

Ce même rapport fait également observer qu'au cours des dix dernières années, les économies en développement ont été aussi performantes, voire plus, que les économies développées dans le domaine du commerce mondial. Cela suggérerait une expansion sur des marchés jusqu'ici sous-exploités, en termes de biens comme de services, et à l'origine de nouvelles opportunités de manipulation de l'activité commerciale par les GCO, les BCP et les financiers terroristes.

Ce rapport enrichit les évaluations antérieures, mais il s'appuie sur des contributions et expertises supplémentaires au sein du réseau mondial du GAFI, du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier, des institutions du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux. Outre un regard nouveau, global sur les méthodes et mesures d'atténuation du BCC, et notamment sur l'impact de nouvelles initiatives telles que la mise en place de partenariats public-privé (PPP), il apporte également un éclairage neuf sur le FTC pour améliorer la connaissance et la compréhension des

8 Étude statistique du commerce mondial de 2019 : https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2019_f/wts2019chapter02_f.pdf

méthodes utilisées par les financiers terroristes pour exploiter les processus commerciaux.

Objectif et structure du rapport

Le rapport s'adresse à un large public, qui rassemble des autorités compétentes dont le rôle est d'identifier, d'enquêter et d'engager des poursuites contre le BC ou le FT, des IF et des EPNFD qui peuvent être à risque d'exploitation par le BCC/FT ou d'en identifier des aspects, sans avoir conscience de ce que cela signifie, ainsi que d'autres parties prenantes engagées dans les chaînes d'approvisionnement mondiales qui peuvent se trouver exposées à des schémas de BCC/FT.

Il entend décrire les complexités du commerce international et des mécanismes de financement qui y sont associés, de manière facilement compréhensible, en apportant des éclaircissements pour les parties prenantes clés impliquées dans l'atténuation des risques de BCC/FT. Cependant, compte tenu des méandres du sujet, le rapport souligne également les travaux éclairants et informatifs réalisés par d'autres contributeurs et qui peuvent être utiles pour approfondir la compréhension du BCC/FT.

La collaboration avec le Groupe Egmont était une occasion importante de saisir les contributions des CRF quant aux sources et techniques de détection du BCC et enrichir par ailleurs l'identification des schémas de BCC/FT et des indicateurs de risques associés. Il vient en complément des contributions des services répressifs agissant à l'avant-garde de la détection, des enquêtes et des poursuites pénales des réseaux de BCC/FT, et de l'expérience des services douaniers, grâce à de nombreuses études de cas présentées pour aider à la réussite d'autres interventions.

La troisième contribution majeure vient de plusieurs IF nationales et internationales, qui apportent un éclairage supplémentaire sur le risque tout en mettant en avant des exemples réussis de lutte contre les schémas de BCC, qui représentent des mesures alternatives aux enquêtes pénales et aux poursuites.

Prenant en compte ce qui précède, le rapport est structuré de sorte à atteindre les objectifs suivants :

Section 1 : Définitions et activités de financement du commerce

Cette section :

- Confirme les définitions précédentes du BCC et apporte des éclaircissements sur le FTC, que les lecteurs pourront utiliser pour mieux comprendre le BCC/FT. Cela concerne plus particulièrement les acteurs qui découvrent le phénomène ou dont le rôle dans l'évaluation de leur exposition au risque⁹ n'est pas défini. Cet outil précise également les différences entre le BCC et les infractions sous-jacentes liées au commerce, telles que la contrebande.
- Décrit, en termes simples, le processus commercial et son financement pour aider les organismes publics à approfondir leur compréhension de la manière dont ils sont utilisés dans les schémas de BCC/FT. Ce besoin faisait l'objet d'une recommandation clé du rapport de 2012 et était considéré comme une lacune par des contributeurs au rapport.

⁹ Cela désignerait des entreprises qui ne seraient pas amenées à engager des activités de LBC/FT, mais qui réalisent des transactions commerciales et sont susceptibles de faciliter le BCC/FT, les transitaires ou commissionnaires en douane par exemple.

Section 2 : Risques et tendances du blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Cette section :

- Identifie de quelle manière les membres du réseau mondial du GAFI ont renforcé leur sensibilisation, évaluation et identification du BCC/FT. Elle mettra en avant des exemples d'analyse et d'évaluation des risques du secteur public et du secteur privé. Ces exemples ont pour but de fournir une orientation aux pays, autorités compétentes et/ou autres institutions du secteur privé pour favoriser une compréhension commune du risque de BCC/FT.
- Fournit un résumé des secteurs et produits économiques exposés au risque de BCC/FT. Il ne s'agit en aucune manière de dresser une liste exhaustive, mais de procurer aux autorités compétentes dotées de processus de détection du BCC/FT moins développés le point de départ d'une analyse future du risque et de la menace.
- Évalue dans quelle mesure le BCC se caractérise toujours par ce que le rapport de 2006 décrivait comme des techniques de BCC « de base », mais qui sont plus précisément considérées comme des techniques « couramment utilisées ». Elles sont identifiées de façon générale comme impliquant une représentation erronée des biens et/ou de leur valeur. Elle reflète également le recours continu au marché noir des changes du Peso.
- Résume les risques clés de BCC/FT, reflétant des méthodes plus récentes d'intégration d'espèces, telles que l'exploitation de réseaux d'acheteurs de substitution et l'infiltration des chaînes d'approvisionnement légitimes qui n'ont pas recours à une représentation erronée d'un aspect quelconque du processus commercial.
- Partage des informations sur le FTC, reconnaissant les complexités supplémentaires concernant sa détection par rapport à celle du BCC. Elle relève également les enseignements que les pays, autorités compétentes ou institutions du secteur privé peuvent tirer de ceux qui ont identifié et déjoué avec succès le FTC.

Section 3 : Défis pour lutter contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Cette section :

- Analyse les défis opérationnels actuels qui entravent la réussite de l'identification, de la classification, des enquêtes et des poursuites engagées contre les schémas de BCC ou FTC. Ils sont cartographiés par rapport à une analyse similaire réalisée dans le cadre de l'évaluation de 2012, rappelant les principales constatations précédentes afin d'encourager de nouvelles actions positives au sein du réseau mondial du GAFI.

Section 4 : Mesures et bonnes pratiques visant à lutter contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Cette section :

- Présente de nouvelles initiatives visant à améliorer la coopération entre pays, et en leur sein, y compris la mise en place de PPP et autres formes de groupes de travail multi-agences.
- Propose des approches nouvelles et innovantes d'identification des risques, grâce à l'informatique et une analyse améliorée du système dans son ensemble. Ces activités permettent de tirer des enseignements susceptibles de contribuer à une réponse de lutte et d'enquête plus intégrée.

À ce titre, le rapport vise à susciter de la considération, un débat et un engagement intercommunautaire plus important vis-à-vis du risque, eu égard à la flexibilité inhérente des méthodes de BCC/FT et des secteurs ou produits exploités.

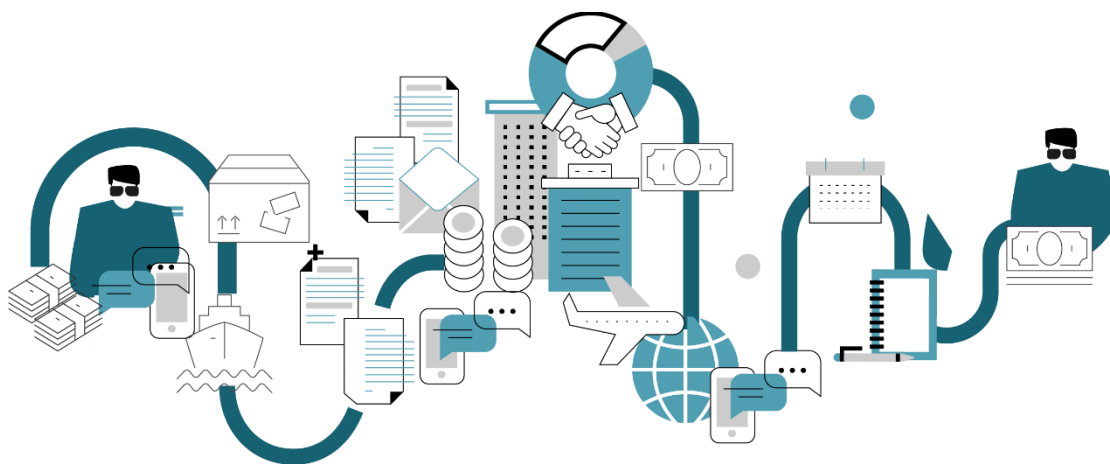
Méthodologie

Ce rapport a été dirigé et a bénéficié du soutien d'une équipe de projet constituée de membres issus du réseau mondial du GAFI et du Groupe Egmont. Afin de produire les contributions et constatations qu'il présente, outre la convocation de réunions, l'équipe du projet s'est appuyée sur les démarches suivantes :

- La rédaction et diffusion de questionnaires. Le premier questionnaire sollicitait les contributions d'autorités compétentes au sein du réseau mondial du GAFI pour obtenir leur avis sur le BCC, y compris sur l'identification des secteurs exploités, les défis à relever pour faire avancer les enquêtes et/ou faire aboutir des poursuites, et des études de cas réussis de lutte contre le BCC. Le deuxième questionnaire ciblait le secteur privé afin de recueillir son opinion sur le BCC, et notamment sur toutes les activités que les répondants ont développées et qui leur ont permis de mieux comprendre et/ou identifier le risque. Le troisième questionnaire a été rédigé par le Groupe de travail du Groupe Egmont sur les échanges d'informations (IEWG, *Information Exchange Working Group*) afin de réunir des études de cas, expériences, défis, bonnes pratiques et indicateurs de risques utiles de la part des CRF participantes.
- La réaffirmation des principaux points d'apprentissage et des principales constatations énoncés par les rapports précédents du GAFI concernant le BCC, et plus particulièrement le rapport du GAP de 2012. Cela inclut l'actualisation des explications des « processus de financement du commerce » figurant dans le rapport de 2012, et reflétant la croissance et l'adaptation du commerce mondial.
- La révision et précision des indicateurs d'alerte antérieurs, en tenant compte des contributions supplémentaires obtenues par le biais des questionnaires et de l'engagement auprès de plusieurs sociétés des secteurs publics et privés.
- Une revue de littérature limitée d'une documentation en open-source qui promeut les bonnes pratiques de lutte contre le BCC. Cela inclut le Manuel de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du Groupe Egmont en matière de coopération des douanes et des CRF et un document de 2019 sur les principes du financement du commerce coécrit par le groupe Wolfsberg, la Chambre de commerce internationale (ICC) et la Bankers Association for Finance and Trade (BAFT)¹⁰.

Chaque section de ce rapport reflète les informations recueillies grâce aux questionnaires, et s'accompagne d'études de cas qui illustrent les éléments des schémas de BCC/FT qu'il est important de souligner. Dans le développement de la section relative aux risques et aux tendances, le rapport identifie plusieurs secteurs et produits que les répondants aux questionnaires observent actuellement lors de leurs enquêtes sur le BCC, aussi bien dans le secteur public que le secteur privé. Toutefois, comme l'un des répondants le fait remarquer, **les GCO, BCP et financiers terroristes exploiteront chaque secteur, produit ou service dans lequel ils pourront entrevoir des opportunités.**

¹⁰ www.wolfsberg-principles.com/sites/default/files/wb/Trade%20Finance%20Principles%202019.pdf



Section 1. Définitions et processus de financement du commerce

Définir le blanchiment de capitaux basé sur le commerce et le financement du terrorisme basé sur le commerce

L'exploitation commerciale représente pour les GCO, BCP et financiers terroristes des opportunités de compliquer la tâche d'identification et d'intervention des autorités et des institutions financières. Elle peut également favoriser un vaste éventail d'autres flux financiers illicites, tels que la fuite de capitaux, la soustraction aux sanctions, des infractions douanières et la fraude fiscale. Afin de simplifier les problématiques, cette section du rapport :

- Réaffirme la définition antérieure du BCC formulée par le GAFI et suggère une définition pratique du FTC ;
- Décrit en quoi le BCC diffère des autres infractions sous-jacentes liées au commerce en insistant sur l'intention ;
- Décrit les bases des techniques de financement du commerce utilisées dans les schémas de BCC/FT.

Blanchiment de capitaux basé sur le commerce, la différence avec les infractions sous-jacentes liées au commerce

Le BCC, tel qu'il est défini dans le rapport du GAFI de 2006, désigne « le processus de dissimulation des gains criminels et de déplacement de la valeur en ayant recours à des transactions commerciales pour tenter de légitimer leur origine illégale ou de financer leurs activités »

En résumé, le but premier de tout schéma de BCC vise le mouvement **délibéré** de gains illicites par l'exploitation de transactions commerciales. De cette manière, les auteurs peuvent s'engager dans diverses autres activités potentiellement illégales, consistant par exemple à établir de fausses factures, dénaturer les biens pour éviter les contrôles

Le blanchiment de capitaux basé sur le commerce n'a pas pour but de déplacer des biens, mais de déplacer de l'argent, ce que les transactions commerciales facilitent.

et autres infractions douanières et fiscales. **Mais contrairement aux infractions sous-jacentes liées au commerce, le BCC n'a pas pour but de déplacer des biens, mais de déplacer de l'argent, ce que les transactions commerciales facilitent.**

L'implication de BCP est un autre élément de distinction des schémas de BCC. Tandis que les criminels qui commettent des infractions sous-jacentes liées au commerce sont généralement les bénéficiaires finaux de ces gains illicites, les BCP offrent l'expertise de spécialistes grâce à différentes techniques de BC (par exemple, le BCC) pour diversifier leur exposition aux risques. Ces BCP réceptionnent les gains criminels pour le compte du GCO et les transfèrent ou convertissent, y compris par le biais de schémas de BCC, avant de les restituer au GCO en prélevant leur rémunération ou commission.

Définition du financement du terrorisme basé sur le commerce

Le FTC utilise les mêmes processus commerciaux que le BCC, mais comporte une différence fondamentale majeure : les gains ou la valeur déplacés peuvent provenir de sources aussi bien légitimes qu'illégitimes, ce qui ajoute à la complexité de la détection et de la lutte contre le FTC.

À cet égard, le rapport définit le FTC comme « la dissimulation du mouvement de la valeur en ayant recours à des transactions commerciales pour tenter de financer le terrorisme à partir de sources aussi bien légitimes qu'illégitimes ».

Si le rapport note ces niveaux supplémentaires de difficulté à détecter le FTC, les études de cas en référence ainsi que l'analyse d'autres ressources fournies¹¹ identifient certains aspects du FTC susceptibles d'aider les autorités à mieux comprendre les schémas de FTC.

Processus commercial et financement du commerce

Cette section résume les types courants de financement du commerce identifiés dans les rapports antérieurs du GAFI. Il ne s'agit en aucune manière de dresser une liste exhaustive, mais de garantir un niveau de compréhension de base.

Le commerce international expose les parties concernées à un éventail de risques, qui conduisent à une incertitude quant aux délais de paiement entre l'exportateur et l'importateur. Cette situation est source de tension tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en ayant potentiellement des conséquences négatives pour l'importateur comme pour l'exportateur.

Les processus commerciaux et le financement du commerce se sont adaptés pour faire face à cette tension, tout en continuant à soutenir la croissance du marché mondial. Il existe ainsi cinq modes principaux de paiement pour les transactions internationales qui sont résumés dans le Tableau 1.1. Ils sont présentés par ordre de préférence pour l'importateur ou l'exportateur, le paiement anticipé est généralement le moins bien accepté par les importateurs puisqu'ils doivent payer l'exportateur avant de recevoir les biens, mais c'est le mode favori des exportateurs.

¹¹ Par exemple, l'une des typologies secondaires suggérée consiste en l'approvisionnement d'articles destinés à être utilisés par des groupes terroristes. Cela peut inclure des biens classiques, tels que des armes à feu, mais aussi des équipements logistiques et des technologies susceptibles d'être utilisées comme des armes, tels que des véhicules ou des drones en zones de conflits.

Tableau 1.1 Processus de paiement et niveau de gestion des risques

	Le moins bien accepté	Un peu moins bien accepté	Neutre	Un peu mieux accepté	Le mieux accepté
Exportateur	Consignation	Compte courant	Encaissements documentaires	Lettres de crédit	Paiement anticipé
Importateur	Paiement anticipé	Lettres de crédit	Encaissements documentaires	Compte courant	Consignation

Source : adapté des *Methods of Payment in International Trade* (Export.gov), https://2016.export.gov/tradefinanceguide/eg_main_043221.asp

Les contributeurs ont noté que le compte courant et les encaissements documentaires sont les plus récurrents dans leurs analyses et activités d'investigation du FTC. En fait, le groupe Wolfsberg remarque que 80 % environ des transactions de commerce international traitées par les IF s'effectuent sur des comptes courants. Cependant, le fait que cet aperçu ne mentionne pas d'autres types de financement du commerce ne signifie pas que les schémas de BCC ne les exploitent pas. Néanmoins, s'agissant d'une méthode utilisée systématiquement pour dissimuler des gains criminels, un importateur qui effectue régulièrement des paiements anticipés éveillera probablement les soupçons des autorités ou des IF.

Compte courant

Le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce des Nations unies note qu'une « transaction sur un compte courant est une vente pour laquelle les biens sont expédiés et livrés avant que le paiement soit dû ». Le paiement s'effectue généralement dans un délai déterminé, entre 30 et 90 jours après réception du bien ou du service. C'est souvent la méthode utilisée dans les schémas de BCC, car les IF jouent un rôle limité, ce qui signifie une surveillance plus faible que pour les procédures d'encaissements documentaires. Les IF peuvent avoir de difficultés à évaluer de manière précise et cohérente la légitimité des opérations du client, au moyen d'une surveillance des transactions soit manuelle, soit automatisée.

Ce problème a été mis en avant dans le rapport du GAP, qui le décrit comme « créant une rupture entre le mouvement commercial sous-jacent et l'argent utilisé pour le financer »¹². Cette rupture est alors exploitée par les GCO, BCP ou financiers terroristes, grâce à des failles ou lacunes spécifiques, de manière compartimentée, en limitant leur exposition aux risques. Une difficulté supplémentaire peut s'ajouter en se servant de tiers intermédiaires dans différents pays pour faire obstacle aux actions de détection et de lutte des services répressifs ou des institutions financières (IF).

Il est cependant important d'insister sur le fait que les transactions sur comptes courants constituent une part essentielle du processus commercial mondial et que la réaction potentiellement facile consistant à renforcer la réglementation des transactions sur comptes courants n'est pas viable du point de vue logistique ou économique. Les dernières sections de ce rapport mettent en avant des initiatives existantes ou plus récentes qui multiplient les occasions de localiser des situations de BC ou de FT en proposant plus de documents de référence disponibles en ligne

12 Le rapport de 2012 inclut une analyse exhaustive d'une gamme de solutions de comptes courants, dont l'affacturage, l'exportation comme l'importation, le forfaitage, le financement avant et après expédition et des accords de crédits entre les acheteurs et les fournisseurs.

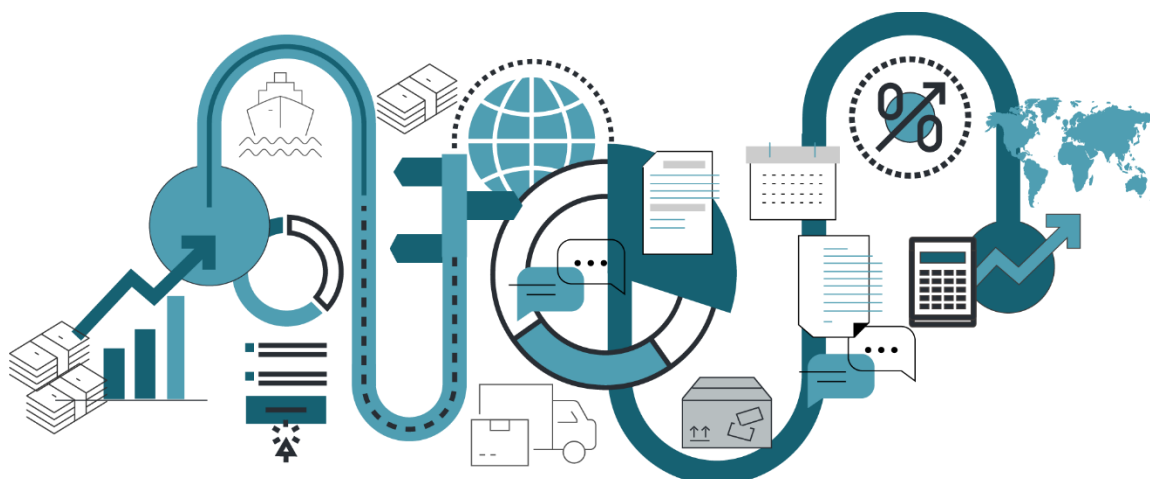
présentant des procédures de conformité destinées aux transactions sur comptes courants afin d'améliorer la détection du BCC.

Encaissements documentaires

Dans le cas d'un encaissement documentaire, l'exportateur demande le paiement en présentant les documents d'expédition et d'encaissement pour les biens échangés à son IF. L'IF transmet ensuite ces documents à l'IF de l'importateur, qui transfère alors les fonds à l'IF de l'exportateur, qui crédite finalement l'exportateur de ces fonds.

Pourtant, bien que l'on observe un rôle accru des IF, leur rôle est limité, car elles ne vérifient pas nécessairement les documents. En outre, les documents ne sont pas toujours standards, ce qui augmente le risque d'exploitation du BCC par le biais de fausses factures ou de factures fictives. Lorsque ces documents peuvent être vérifiés et certifiés cependant, certains points de données peuvent servir à repérer le BCC, y compris :

- L'utilisation d'une adresse email personnelle à la place d'une adresse professionnelle légitime.
- Selon la capacité des IF à stocker des données, la réutilisation évidente de documents antérieurs avec peu ou pas de modifications, y compris un élément aussi basique que la date.
- L'absence totale de présence commerciale de l'exportateur, à la suite de recherches menées par l'IF. Cela inclut l'utilisation de locaux résidentiels et non professionnels pour des exportateurs qui fournissent des quantités conséquentes de biens.



Section 2. Risques et tendances du blanchiment de capitaux basé sur le commerce

La section suivante analyse plus en détail les risques et les tendances du BCC. Conformément aux objectifs du rapport, cette section :

- Prend acte des exigences énoncées par les Recommandations existantes du GAFI, pour donner confiance aux pays dans l'utilisation ou le renforcement de leurs cadres juridiques, leurs politiques et leurs procédures existants en matière de LBC/FT et accroître leur capacité à identifier et déjouer le BCC/FT.
- Illustre la manière dont les pays et les sociétés parviennent à comprendre leur exposition au BCC et au FTC, ainsi que le processus de développement de cette compréhension, y compris par le biais du processus d'évaluation nationale des risques (ENR) ou d'évaluations des menaces spécifiques au risque, qui peut être par exemple l'exploitation des structures sociales d'un pays pour faciliter le BCC.
- Souligne les types d'infractions sous-jacentes les plus courantes qui impliquent le BCC comme mécanisme privilégié ou significatif de BC. Le rapport ne s'attarde pas sur ces infractions sous-jacentes en détail, mais des références y sont faites pour encourager les autorités compétentes à réexaminer des enquêtes passées ou en cours visant ces infractions afin de déterminer si elles impliquent le BCC.
- Résume les secteurs économiques ou les produits vulnérables susceptibles d'être exploités pour le BCC/FT. Comme pour les infractions sous-jacentes, ils sont présentés pour guider les autorités compétentes et entreprises réglementées lorsqu'elles examinent ces secteurs et produits afin de

Chaque pays du monde participe au commerce. De très nombreux pays peuvent être concernées par le blanchiment de capitaux basé sur le commerce et les activités habilitantes, telles que l'utilisation abusive de structures sociales.

déterminer s'ils sont exploités pour le BCC/FT. Il ne s'agit en aucune manière de dresser une liste exhaustive, mais cela illustre le vaste éventail de secteurs et de produits susceptibles d'être exploités par les GCO, BCP et financiers terroristes.

- Informe sur les techniques de BCC couramment utilisées traditionnellement par les criminels, et décrit plusieurs risques de BCC qui ont émergé plus récemment.
- Note les spécificités du blanchiment de capitaux basé sur les services (BCS). Bien qu'elle insiste sur les similitudes avec le BCC, il s'agit d'une forme de blanchiment de capitaux totalement différente.

Même si cette section se concentre sur le risque, le rapport constate que les pays ont remarqué des difficultés lorsqu'elles tentent de quantifier à titre indicatif la valeur de leur exposition au BCC/FT. Le principal défi porte sur la complexité et la croissance du commerce international, les difficultés auxquelles sont confrontées les autorités douanières lorsqu'elles contrôlent plus qu'un pourcentage des expéditions réalisées dans le cadre du commerce international¹³, sur la nature transnationale du BCC, et dans certains cas, sur la compréhension insuffisante de leur exposition au BCC/FT de la part des IF et de leurs clients.

Le blanchiment de capitaux basé sur le commerce, d'après une approche basée sur le risque

Un changement majeur est intervenu depuis le rapport du GAP de 2012. Il s'agit de la révision des Recommandations du GAFI et des procédures d'évaluation des pays associés concernant les mesures de LBC/FT. Cela inclut l'élaboration d'une méthodologie efficace d'évaluation, centrée sur la mise en œuvre pratique des mesures de LBC/FT plutôt que sur la simple transposition des Recommandations du GAFI dans la législation nationale. Par exemple, les Recommandations du GAFI exigent qu'un pays ait mis en place un cadre juridique pour poursuivre les infractions de BC, tandis que l'évaluation efficace détermine dans quelle mesure ces infractions, dont le BCC, font l'objet d'une enquête et de poursuites en fonction du profil de risque du pays.

Cette section examine plus particulièrement la mise en œuvre d'une approche du BC/FT basée sur les risques, ce qui constitue un point de départ critique pour les pays lorsqu'ils évaluent leur exposition aux risques.

La Recommandation 1 du GAFI¹⁴ exige que les pays identifient, évaluent et comprennent les risques de BC/FT qui les concernent, et qu'ils mettent en œuvre des mesures préventives et d'atténuation proportionnelles au risque identifié. Cela pourrait inclure des menaces et vulnérabilités liées au BCC/FT. Les pays satisfont souvent à cette exigence en mettant en place une ENR pour le BC et le FT. Certaines sont mises à la disposition du public dans leur totalité ou sous une forme simplifiée. Elles sont essentiellement pilotées par des organismes publics mais peuvent

13 Cette activité peut inclure un large éventail de données différentes ou de contributions documentaires, y compris sans toutefois s'y limiter, des factures, documents d'expédition, documentation douanière associée, contrôles physiques localisés. Cependant, des contributeurs ont noté que l'accès à ces informations ne garantit pas pour autant de détecter le BCC, ce qui témoigne de la nécessité de coopérer avec tous les participants à la chaîne commerciale.

14 Le site Internet du GAFI propose plus d'informations sur les Recommandations spécifiques du GAFI – www.fatf-gafi.org

incorporer des commentaires reçus du secteur privé dans le cadre de la mise en place de l'évaluation.

S'il existe de nombreuses manières d'évaluer l'exposition aux risques de BC/FT pour réaliser l'ENR, un pays évalue le niveau de menace et des vulnérabilités existantes ainsi que plusieurs contributions différentes, dont des rapports de renseignement, des déclarations d'opérations suspectes (DOS), des évaluations de menaces, des conclusions d'enquêtes et des indicateurs économiques et sociaux¹⁵.

Le thème prédominant chez les contributeurs du secteur public à ce rapport était l'association du BCC à un éventail d'infractions sous-jacentes commises sur le territoire ou à l'étranger. Il peut s'agir d'infractions donnant lieu à de la contrebande de produits illicites ou soumis à des restrictions, telle que le trafic de drogue, la vente d'armes ou le tabac de contrebande, avec des GCO et des BCP qui exploitent en retour la chaîne d'approvisionnement utilisée pour passer les biens en contrebande afin de blanchir leurs gains criminels.

D'autres ont noté des schémas de BCC associés à des infractions sous-jacentes indépendantes de la contrebande de produits, comme la fraude fiscale. Ces schémas, généralement associés à des BCP, nécessitent de développer de nouvelles chaînes d'approvisionnement et de mettre en place de nouveaux intermédiaires financiers, car il n'existait aucune chaîne d'approvisionnement à exploiter. Ces schémas de BCC impliquaient souvent plusieurs pays, non seulement en exploitant les secteurs commerciaux dans la juridiction source, mais également en impactant d'autres secteurs du fait de l'exploitation des services aux entreprises.

Quelques répondants ont mentionné l'utilisation abusive avérée et potentielle du FTC et cet aspect est traité ultérieurement dans cette section. Toutefois, il est rare de voir un abus du système commercial dans le cadre d'un déplacement de fonds qui a pour but de soutenir des actes terroristes, ou pour le compte de groupes terroristes ou de terroristes individuels.

Chaque pays du monde participe au commerce. Le BCC ou le FTC peut ainsi se produire n'importe où. Des contributeurs ont noté que de très nombreux pays peuvent être concernées par des activités facilitant le BCC/TF, telles que l'utilisation abusive de structures sociales. Des GCO, BCP et/ou financiers terroristes exploitent d'éventuelles failles ou lacunes, et l'ENR a l'avantage d'amener les pays à penser à leur exposition aux risques en termes de menace et de vulnérabilité.

Encadré 2.1. Évaluation nationale des risques et blanchiment de capitaux basé sur le commerce en Allemagne

En décembre 2017, l'Allemagne a lancé sa première ENR dans le cadre de ses efforts de lutte contre le BC et le FT. Au total, 35 autorités fédérales et locales ont été engagées dans l'évaluation, pilotée par le ministère fédéral des Finances.

Cette première ENR a souligné l'importance du BCC en raison du volume des échanges du pays. Parmi les méthodes classiques de BCC identifiées

¹⁵ Voir les lignes directrices du GAFI sur l'évaluation nationale des risques de BC et de FT pour plus de détails sur ce processus. [http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/methodesetendances/documents/lignesdirectricessurlevaluationnationaledesrisques.html?hf=10&b=0&=desc\(fatf_releasedate\)](http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/methodesetendances/documents/lignesdirectricessurlevaluationnationaledesrisques.html?hf=10&b=0&=desc(fatf_releasedate))

figuraient la surfacturation et sous-facturation de biens et services, la facturation multiple de biens et services, des échanges fictifs, le recours à des sociétés fictives et l'investissement d'espèces incriminées dans des biens de prix élevés (comme des véhicules, montres, bijoux, or, immobilier, art). Dans ces cas, la coopération avec le secteur privé et le comportement qui en résulte en termes de rapports de la part des parties soumises à des obligations ont joué un rôle décisif dans la compréhension acquise sur le risque de BCC.

L'expérience d'intégration des connaissances et des informations issues du secteur privé en Allemagne, et plus particulièrement celles fournies par les IF, visait à garantir que les IF disposent, outre les documents requis dans tous les cas, des connaissances suffisantes sur les transactions commerciales sous-jacentes et sur les partenaires commerciaux. Les IF, et plus spécifiquement le secteur bancaire, sont alors en mesure de détecter avec plus d'efficacité les signes de BCC et de soumettre une DOS à la CRF.

Source : Allemagne

Presque tous les répondants issus du secteur public ont indiqué avoir fait spécifiquement référence au BCC dans leur ENR ou ont mentionné qu'ils avaient connaissance du risque d'exploitation du BCC par le biais de leurs systèmes financiers et commerciaux et/ou par l'utilisation abusive d'entités juridiques dans leur pays. Plusieurs délégations ont fait référence au BCC en tant que risque élevé [voir Encadré 2.2 ci-dessous].

Encadré 2.2. Évaluation nationale des risques et blanchiment de capitaux basé sur le commerce aux États-Unis

Dans le cadre de ses évaluations nationales des risques, les États-Unis classent le BCC à la fois comme menace et comme vulnérabilité. Des menaces telles que les organisations criminelles transnationales (OCT) mexicaines et européennes ainsi que leur activité associée de trafic de drogue, emploient des schémas de BCC, car leur complexité les rend difficiles à détecter pour les autorités. Des vulnérabilités, telles que les secteurs financiers et commerciaux américains, sont exploitées à des fins de BCC.

Dès 2005, les États-Unis attiraient l'attention sur le BCC dans son évaluation nationale de la menace que constitue le blanchiment de capitaux. L'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux (ENRBC) de 2015 fournissait un état plus récent des schémas de BCC, constatant que la plupart des cas impliquaient la complicité d'un vendeur ou d'une société-écran aux États-Unis qui acceptait des gains illicites en échange de biens. Après la publication de cette ENRBC, le Trésor américain a entrepris de sensibiliser différentes institutions financières dans tout le pays pour discuter de ces constatations.

En 2018, les États-Unis ont publié leur première Stratégie nationale contre le financement illicite¹ et actualisé l'ENRBC. Les rapports de 2018 faisaient remarquer que le BCC était toujours une méthode de blanchiment importante associée au trafic de drogue et aux cartels, impliquant l'utilisation de gains illicites pour acheter des biens destinés à l'exportation. Ces rapports soulignaient également l'utilisation accrue du BCC par des BCP et la manière grâce à laquelle ils parvenaient à rompre le lien entre l'infraction sous-jacente et le blanchiment de capitaux associé, le lien entre les trafiquants de drogue et l'activité de blanchiment étant alors plus difficile à établir.

Enfin, la stratégie nationale de financement illicite de 2020 notait que des OCT s'appuyaient davantage sur des BCP asiatiques qui servaient de courtiers dans des schémas classiques de BCC. Le BCC était également mis en avant comme explication possible d'une diminution constante du nombre de saisies de fortes sommes en espèces sur le territoire des États-Unis. Cette diminution des saisies indiquerait que les OCT utilisent de plus en plus souvent des méthodes plus discrètes, comme le BCC, pour transférer l'argent illicite.

Remarque :

1. Disponible à l'adresse <https://home.treasury.gov/system/files/136/National-Strategy-to-Counter-Illicit-Financev2.pdf>

Source : États-Unis.

Un faible nombre de délégations ont noté que leur ENR ne fait état d'aucun BCC, principalement car elles ne le considèrent pas comme un risque majeur. L'un des contributeurs a pourtant présenté ses expériences en matière de BCC, alors qu'il ne les avaient pas mentionnées dans l'ENR, et deux autres répondants ont indiqué un BCC dans le contexte des risques de criminalité économique en général, y compris l'exploitation d'entités juridiques et le rôle des intermédiaires, tels que des agents de création d'entreprises ou des conseillers financiers.

De nombreux contributeurs du secteur privé ont également entrepris leurs propres évaluations des risques pour mesurer leur exposition au BCC ou au FTC. En fait, tous les répondants du secteur privé reconnaissent être exposés au BCC, aussi bien en termes de produits que de services financiers proposés, et sont conscients de la mesure dans laquelle leurs clients peuvent activement ou inconsciemment le favoriser.

Encadré 2.3. Exemple d'un établissement privé évaluant son exposition au blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Singapour a identifié le BCC comme un risque prioritaire et l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) a œuvré à sensibiliser l'industrie à ce risque au cours des dernières années.

Par exemple, une IF de Singapour, présente à l'échelle internationale et jouissant de relations commerciales dans le monde, a identifié le BCC comme un risque majeur en raison de l'importance du commerce dans l'économie singapourienne. Cette institution a évalué que son activité de financement du commerce était exposée à un risque inhérent plus élevé d'après le risque lié à la géographie, aux produits et aux transactions.

Dans le but de renforcer sa capacité à détecter le BCC ainsi que d'autres risques, l'institution prévoit de déployer un système de surveillance des transactions automatisé. Celui-ci utilisera des analyses de données et des réseaux pour signaler des clients à plus haut risque et mener des enquêtes, l'examen manuel des transactions commerciales individuelles n'étant ainsi plus nécessaire.

Source : Singapour

Leur exposition aux risques comprise et identifiée, les Recommandations du GAFI exigent des pays qu'elles appliquent ces informations pour renseigner les actions d'atténuation et favoriser une coopération efficace au sein de leur système de LBC/FT. À titre d'exemple, les pays doivent adopter une approche de supervision basée sur les risques et dans le cadre du BCC, cela pourrait signifier que des IF disposant de grands départements de financement du commerce ou une activité significative de paiement transfrontalier nécessiteraient une surveillance supplémentaire de la part des organismes de contrôle afin de garantir l'efficacité de chaque stratégie d'atténuation des menaces.

Des pays disposant de secteurs spécialisés dans la création de sociétés, en plus des prestataires de services en comptabilité, doivent également prendre en compte le fait que ces sociétés sont susceptibles d'être exposées au BCC ou au FTC, garantissant encore la solidité de ces stratégies d'atténuation des menaces.

Encadré 2.4. Consolider la régulation des négociants en pierres et métaux précieux

À la suite des conclusions de l'ENR réalisée par l'Allemagne et aux informations tirées de l'activité de supervision des EPNFD, les négociants en pierres et métaux précieux en Allemagne étaient exposés à un grand risque d'exploitation pour le BC, y compris le BCC. Les autorités allemandes ont noté d'importants paiements en espèces, juste en dessous du seuil de devoir de vigilance de 10 000 EUR. En réponse à ce risque, dans le cadre de la transposition en loi nationale de la

quatrième Directive de l'UE relative au blanchiment de capitaux, le seuil en matière d'espèces qui imposait aux négociants en pierres et métaux précieux d'exercer leur devoir de vigilance a été abaissé à 2000 EUR.

Source : Allemagne

Secteurs économiques et produits exposés au BCC

Cette section décrit brièvement les secteurs économiques et produits les plus couramment exposés au risque de BCC. Il ne s'agit pas d'une liste définitive, mais elle est essentiellement fournie pour donner un aperçu du risque actuel tout en mettant en lumière la diversité des secteurs et produits exploités. Comme l'un des répondants du secteur privé l'a indiqué, les criminels exploitent des secteurs, produits ou entreprises susceptibles de présenter des lacunes dans les processus de vigilance à l'égard de la clientèle et de connaissance du client entre pays, aspect qui peut être accentué par une compréhension nouvelle ou limitée du risque de BCC.

Les secteurs économiques exposés au BCC sont nombreux, c'est-à-dire que les criminels peuvent exploiter aussi bien des secteurs ou produits qui présentent à la fois une forte valeur et un faible volume (tels que les métaux précieux) que des secteurs ou produits qui présentent une faible valeur et d'importants volumes (tels que les textiles de seconde main) pour blanchir les gains de leurs infractions. En dépit de cette diversité de secteurs, quelques thèmes récurrents seulement ont été identifiés comme conduisant à l'exploitation du BCC :

- Des biens bénéficiant d'importantes marges commerciales ;
- Des biens bénéficiant de cycles commerciaux prolongés (c'est-à-dire une expédition traversant plusieurs pays) ;
- Des biens difficiles à contrôler par les autorités douanières.

Les chaînes d'approvisionnement dans lesquelles sont déplacés des biens de faible valeur sont plus exposées au risque d'une appropriation de bout en bout par une organisation criminelle ou un réseau de BCP. Les coûts de mise en place peuvent être considérablement plus faibles que pour des chaînes d'approvisionnement déplaçant des biens de plus forte valeur et peuvent ne pas susciter le même niveau de contrôle de la part des autorités tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Un autre avantage à exploiter ces produits est la possibilité d'approvisionner plusieurs marchés répartis sur différents pays¹⁶. Cela aide également à atténuer le risque d'alerte des autorités ou des entreprises réglementées en cas de soupçons de saturation des marchés. Par exemple, un produit particulier à plus faible valeur, tel que les vêtements, ne serait pas nécessairement suspect s'il était expédié de manière répétée vers la même destination.

Ces facteurs créent un environnement approprié pour utiliser sans cesse des techniques de BCC couramment utilisées. Par exemple, une organisation criminelle peut procéder à des expéditions légitimes de cosmétiques, en produisant une documentation valide suffisante pour permettre par la suite des expéditions fictives et en détournant cette documentation antérieure. Dans certains cas, les transactions demeurent parfaitement légitimes (ainsi, aucune technique courante de BCC n'a été

¹⁶ Ce sont aussi généralement des produits à forte demande – les vêtements bon marché par exemple –, ce qui peut octroyer une légitimité apparente à un réseau de BCC.

utilisée), mais le produit expédié n'avait pratiquement aucune valeur en tant que bien à la vente et sera littéralement jeté lorsqu'il arrivera, comme dans le cas de textiles de seconde main.

Lorsqu'un GCO ou des BCP exploitent des produits de plus forte valeur, ils procéderont plus probablement en pénétrant et détournant ensuite les chaînes d'approvisionnement établies. Les GCO ou BCP peuvent se servir d'une entreprise existante qui connaît des difficultés de trésorerie, ils achètent leur entrée dans la société en tant qu'« associé passif » et utilisent l'entreprise et ses contacts le long de la chaîne d'approvisionnement pour blanchir les gains de leurs infractions. Cette infiltration au sein d'entreprises légitimes est traitée plus en détail ci-après.

Or, métaux précieux et minéraux

L'exploitation des mines d'or et autres métaux précieux et minéraux intervient souvent dans les schémas de BCC, y compris l'utilisation de l'or comme forme de valeur alternative dans le processus de BC, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas simplement d'un produit exploité pour déplacer des valeurs, mais également pour substituer les espèces.

L'association avec une activité minière illégale est une source supplémentaire de problèmes tels que des violations systématiques aux normes de santé et de sécurité, d'autres formes d'exploitation des travailleurs et de problèmes substantiels pour l'environnement.

Encadré 2.5. Utilisation de l'or dans un schéma de blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Aux États-Unis, quatre citoyens péruviens ont été inculpés pour suspicion d'implication dans un schéma international de blanchiment de plusieurs milliards de dollars de capitaux à partir d'or.

Entre 2013 et 2017, ces personnes se sont consertées afin d'acheter pour des milliards de dollars d'or extrait illégalement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont ils savaient probablement qu'il s'agissait des gains d'une activité criminelle et notamment d'exploitation minière illégale, de corruption à l'étranger et de contrebande illicite. Ils passaient par une société basée en Floride qui travaillait comme négociant de métaux précieux.

L'or était ensuite vendu à des usines d'affinage complices aux États-Unis, qui clôturaient le cycle de BC en payant cet or par virements bancaires qui semblaient être en apparence des paiements légitimes pour des achats d'or en gros.

Source : États-Unis.

Pièces et véhicules automobiles

De nombreux schémas de BCC ont décrit le recours à des pièces ou véhicules automobiles, y compris le commerce de véhicules de seconde main ou de véhicules de

luxé. L'un de ces schémas comportait le transport de voitures endommagées d'un pays vers une autre, disposant d'un marché légitime pour les vendre après réparation.

Les GCO déclaraient dûment le prix qui convenait au lieu d'exportation, mais ils déclaraient une valeur considérablement plus faible aux points de transbordement et ce, bien que le marché des voitures endommagées soit relativement transparent et que la vente des véhicules s'effectuait à un prix proche de celui des véhicules non endommagés. Pour rendre la tâche des APP plus difficile, les GCO ont fait transiter les paiements par un réseau d'entreprises tout à fait différent situé dans d'autres pays.

L'étude de cas suivante démontre comment les criminels ajoutent des intermédiaires et de la complexité à leurs schémas de BCC. Le GCO a exploité plusieurs secteurs différents, y compris ceux des véhicules haut de gamme et des textiles de faible valeur, en diversifiant leur exposition au risque et en élargissant leur réseau dans plusieurs pays.

Encadré 2.6. Utilisation de véhicules dans un schéma de blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Une enquête conjointe impliquant les autorités espagnoles et italiennes a permis d'identifier des citoyens italiens vivant en Espagne, qui constituaient un réseau d'entreprises pour blanchir les gains d'un trafic de drogue et de fraude fiscale. Le schéma avait des liens avec les activités de la mafia.

Après avoir utilisé les espèces illégales pour acheter des véhicules de luxe en Allemagne, le GCO a également enregistré et utilisé des entités juridiques et établi de faux documents d'achat et de vente pour créer des chaînes de taxes à la valeur ajoutée. Puis il a exploité le processus commercial à la fois pour dissimuler les gains de son infraction initiale et générer des gains criminels supplémentaires. Cette partie du schéma de BC s'est développée à un point tel que le GCO a convaincu un fournisseur légitime en Italie de livrer chaque année un grand nombre de véhicules, renforçant la légitimité de leurs activités de blanchiment.

Outre l'exploitation de ces véhicules motorisés haut de gamme, le GCO s'est également appuyé sur des sociétés d'import-export qu'il contrôlait pour acheter des articles de luxe, tels que des montres, et des articles de faible valeur, tels que des chaussures et des tissus. Les montres étaient achetées en Espagne et en Suisse pour alimenter les trafiquants de drogue au Maroc et aux Pays-Bas, tandis que les vêtements étaient achetés à Hong-Kong et en Chine pour être exportés et vendus en Colombie et au Maroc.

Leur intervention en 2017 a identifié des actifs pour une valeur de 8 millions d'euros dans plusieurs pays européens, et l'action de suivi en 2018 a permis d'identifier des actifs supplémentaires, parmi lesquels 11 propriétés, 6 véhicules, 32 comptes bancaires et des actions dans deux sociétés, tous ayant été saisis.

Source : Europol

Produits agroalimentaires

Des schémas de BCC ont également remarqué l'exploitation de produits agricoles, dont l'utilisation abusive de chaînes d'approvisionnement alimentaires impliquant des produits très périssables tels que des fruits et légumes frais. Ce sont de bons exemples de produits à grand volume, mais faible valeur qui ne connaissent pas nécessairement la saturation du marché du fait de leur nature périssable.

Les GCO et les BCP ont pénétré ces chaînes d'approvisionnement légitimes et les utilisent pour introduire des espèces illicites dans le système financier. Ils n'ont recours à aucune des techniques de BCC couramment utilisées, et exploitent plutôt ces chaînes d'approvisionnement légitimes pour déplacer les gains de leurs infractions vers différents pays. L'étude de cas suivante met en avant la valeur des équipes d'enquêtes conjointes pour cibler un réseau de GCO et BCP qui exploite des produits alimentaires de faible valeur. Elle montre également comment le BCP a recours au règlement de factures par un tiers pour ajouter à la complexité du schéma de BCC.

Encadré 2.7. Utilisation de produits agricoles dans un schéma de blanchiment de capitaux basé sur le commerce

La France, la Belgique et les Pays-Bas ont lancé une enquête multi-agences en 2016 à la suite d'un contrôle de routine de véhicules lors duquel ils ont découvert 300 000 euros. Une équipe d'enquête conjointe a été mise en place, spécialisée dans le blanchiment des gains de la contrebande de drogue.

Les trafiquants de drogue utilisaient les services d'un réseau de BCP qui avaient recours à plusieurs techniques différentes, dont le BCC. Ce réseau était actif depuis environ quatre ans et était suspecté de blanchir environ 400 millions d'euros. Il s'appuyait sur des réseaux bancaires souterrains en France et en Belgique, qui collectaient et restituaient les gains criminels. Le banquier souterrain basé aux Pays-Bas travaillait dans une entreprise d'import-export et faisait du commerce de produits alimentaires avec des pays d'Afrique du Nord.

Ils achetaient des pommes de terre et des oignons aux Pays-Bas et en Allemagne, pour les exporter ensuite vers plusieurs entreprises en Afrique du Nord. Il était demandé à ces entreprises de payer les factures sur des comptes bancaires contrôlés par les trafiquants de drogue.

À la fin de l'enquête en 2019, ils ont été condamnés pour BC et trafic de drogue et la saisie de 4,8 millions d'euros d'actifs et plus de 7 millions d'euros en espèces.

Source : Europol

Vêtements et textiles de seconde main

Tout comme dans le cas des produits alimentaires, les vêtements et les textiles de seconde main sont des exemples incontestables de produits présentant une faible

valeur mais d'importants volumes qui permettent d'élargir la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi ils suscitent de l'intérêt pour être exploités dans des schémas de BCC. L'extrême variabilité des prix rend également ces produits attractifs en termes de descriptions abusives des prix pour soutenir l'activité de blanchissement.

Plusieurs IF ont noté l'exploitation de ce secteur et un PPP a mis en place une alerte, à l'échelle de l'industrie, visant à signaler les problèmes et risques majeurs associés à la fourniture de vêtements et textiles de seconde main.

Appareils électroniques portables (téléphones mobiles, ordinateurs portables, etc.)

Les appareils électroniques portables ou mobiles sont également des produits attractifs pour les schémas de BCC, car leur représentation et leur valeur peuvent être délibérément faussées, augmentant les possibilités de déplacement de gains criminels importants. L'étude de cas suivante illustre l'exploitation des appareils électroniques portables par des GCO.

Encadré 2.8. Utilisation d'appareils électroniques haut de gamme dans un schéma de blanchiment de capitaux basé sur le commerce

En 2017, la police australienne aux frontières (PAF) a commencé à examiner un signalement de BCC de la part d'un partenaire international et lié à l'exploitation d'un commerce de petits appareils électroniques portables.

L'examen détaillé réalisé grâce à différentes techniques d'analyse soutenues par des renseignements financiers et sur les criminels a permis aux spécialistes de la PAF de préparer une évaluation détaillée du réseau criminel des entités associées. Mettant en relation un vaste réseau de facilitateurs de BC, la PAF a découvert que plus de 500 millions de dollars australiens (303,6 millions d'euros) avaient transité par des comptes bancaires australiens depuis 2014.

La vente de drogues en Amérique du Nord a généré des gains. Ces gains criminels ont été transférés sur des comptes bancaires en Asie du sud-est avant d'être ensuite cumulés par le biais d'une multitude de comptes bancaires enregistrés dans des IF australiennes. Les gains ont été déposés sur des comptes bancaires offshore ou utilisés pour acheter de petits appareils électroniques haut de gamme destinés à être exportés vers des entreprises situées en Asie du sud-est et au Moyen-Orient. Les appareils exportés étaient sous-évalués pour exagérer la valeur illicite transférée offshore.

Dans ce cas, la PAF a pu utiliser une combinaison de techniques automatisées et manuelles d'analyse des écarts de données commerciales pour mieux identifier et évaluer les cas suspects de BCC. Les déclarations de biens à l'exportation depuis un pays A doivent correspondre aux importations du pays B (car la cargaison doit, en théorie, être identique). Dans ce cas, lorsqu'elles ne correspondent pas, les agents de la PAF avaient des raisons de penser que les écarts étaient révélateurs d'une facturation commerciale abusive, et donc potentiellement de BCC. Une autre enquête en collaboration avec des agences partenaires a permis d'établir le lien entre le GCO et les transactions.

Source : Australie

Outre les secteurs et produits mentionnés ci-dessus, le recours au BCC exploite également les secteurs suivants : matériaux de construction (bois), équipements industriels, ferrailles, produits pétroliers et énergies, et boissons alcoolisées ou sans alcool.

Types d'entreprises exposées au risque de blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Tout comme les secteurs, les types d'entreprises exposées au risque d'exploitation à des fins de BCC sont variés. Les petites et moyennes entreprises sont présentes dans plusieurs schémas de BCC, mais de grandes multinationales ont fait l'objet d'enquêtes, souvent par le biais de filiales à l'étranger qui disposent de relations commerciales plus fluides pour distribuer les produits sur de nouveaux marchés.

Les principaux indicateurs spécifiques sont notamment les suivants :

- Croissance rapide de sociétés constituées récemment sur des marchés existants ;
- Preuve de paiements réguliers et importants en espèces, y compris vers des tiers inconnus auparavant. Ces entreprises peuvent également recevoir des paiements injustifiés de la part de tiers ;
- Chaînes d'approvisionnement complexes et compliquées inutilement, impliquant de multiples transbordements ;
- Sociétés déjà établies et spécialisées dans un secteur et qui se convertissent contre toute attente dans un secteur totalement différent. L'un des exemples décrivait une entreprise informatique qui s'était rapidement implantée dans l'acquisition et la distribution de produits pharmaceutiques en vrac ;
- Entreprises présentes simultanément dans plusieurs secteurs sans lien entre eux.

Il est important de remarquer que si une entreprise est exposée à un ou plusieurs des indicateurs de risque ci-dessus, cela ne signifie pas qu'elle est utilisée dans un schéma de BCC. Il est recommandé de réaliser une analyse plus précise pour écarter le risque de faux positifs, par exemple, pour des entreprises de commerce général qui travaillent avec de nombreux produits.

Les sous-paragraphes suivants apportent un éclairage supplémentaire sur plusieurs catégories d'entités du secteur privé qui sont engagées dans le commerce international et peuvent occuper une position unique pour identifier le BCC, tels que des transitaires et des commissionnaires en douane, ou qui sont habituellement utilisées par des criminels comme instrument des schémas de BCC, telles que des sociétés-écrans et sociétés fictives. Le rôle des IF et des EPNFD est traité à la Section 6.

Sociétés-écrans et sociétés fictives

Le recours à des sociétés-écrans et de sociétés fictives est devenu une caractéristique majeure de nombreux types d'activités de BC, et facilite également le nombre considérable d'infractions sous-jacentes. Bien qu'il existe souvent d'importants points communs entre les schémas de BCC/FT et le recours à des sociétés-écrans et sociétés fictives, celles-ci n'apparaissent pas dans tous les schémas de BCC/FT, notamment ceux qui impliquent l'exploitation de chaînes d'approvisionnement légitimes.

Certains GCO, BCP et financiers terroristes bâtissent néanmoins leur schéma de BCC autour de sociétés fictives ou impliquent ces dernières dans leur processus de règlement financier, en préservant l'anonymat du bénéficiaire effectif final pour un effet maximal. En retour, les sociétés-écrans offrent des opportunités pratiques pour

intégrer des espèces physiques dans une entreprise et exploiter ensuite ses connexions bancaires pour déplacer les espèces entre pays.

Transitaires et commissionnaires en douane

Les transitaires jouent un rôle important en facilitant les expéditions de biens, en aidant les acheteurs et les vendeurs à manœuvrer dans les processus et procédures complexes des douanes et expéditions. Ils agissent comme des experts pour déterminer le mode de transport le plus efficace pour déplacer des biens, qui peut être multimodal pour une même expédition.

À ce titre, les transitaires peuvent accéder et vérifier la documentation concernée susceptible de contenir des indications de BCC, y compris :

- **Les factures commerciales** – bien qu’il n’existe aucun format standard, le document doit inclure des informations telles que les parties concernées par la transaction, les biens transportés, la description et le code harmonisés des produits¹⁷. Une facture commerciale peut inclure une déclaration certifiant l’authenticité de la facture.
- **Le connaissement** – il s’agit d’un document émis par un transporteur, ou son mandataire, pour accuser réception d’une cargaison pour expédition. Il remplit trois fonctions principales :
 - Il constitue un reçu définitif, confirmant que les biens ont été chargés.
 - Il contient ou justifie des termes du contrat de transport.
 - Il sert de titre documentaire pour les biens. Plus simplement, il confère la propriété des biens au destinataire ou détenteur légal désigné.

De même, les commissionnaires en douane, qu’ils soient indépendants ou affiliés aux transitaires, travaillent à la fluidité de l’importation et l’exportation de biens en facilitant le dédouanement des biens grâce aux formalités douanières. Le commissionnaire travaillera avec les importateurs pour vérifier si la documentation ou les licences nécessaires ont été établies, tout en s’assurant du paiement des droits de douane et des taxes qui conviennent, afin de réduire les éventuels retards. Ils proposent les services suivants :

- Vérification de la classification et de la valeur des biens, pour s’assurer que les codes utilisés pour les produits sont corrects.
- Liaison avec les agences gouvernementales et les autorités douanières.
- Conseils sur les licences nécessaires pour l’importation de biens dangereux ou soumis à des restrictions.
- Assistance au paiement correct des droits de douane et de la TVA à l’importation, selon les besoins.

Si la majorité des pays n’impose aux transitaires et commissionnaires en douane aucune obligation en matière de LBC/FT, ceux-ci peuvent détenir d’importantes données commerciales susceptibles de compléter les informations en possession des

¹⁷ Il s’agit du système harmonisé, système de désignation des noms et références normalisé à l’échelle internationale dans le but de classer les produits commercialisés. Il est organisé de manière logique, c’est-à-dire que les animaux et produits animaliers sont regroupés dans une section, tandis que les machines et appareils mécaniques se trouvent dans une autre section.

autorités compétentes et des IF pour détecter le BCC. Cet aspect est important, car la désagrégation des données pertinentes est une difficulté majeure dans la lutte contre le BCC, c'est-à-dire que les informations qui permettraient d'identifier un BCC ne sont pas détenues ou accessibles par une seule partie prenante.

Les autorités compétentes doivent envisager un engagement de routine auprès des facilitateurs internationaux essentiels du commerce pour partager des informations et indicateurs de risques afin de mieux leur expliquer les schémas de BCC/FT. Cela pourrait s'étendre à la mise en place de nouveaux PPP travaillant sur le BCC, ou à l'élargissement de tels PPP déjà existants, afin d'inclure les transitaires et les commissionnaires en douane.

Techniques de blanchiment de capitaux basé sur le commerce couramment utilisées

Le rapport du GAFI de 2006 identifiait plusieurs techniques qui constituent le fondement du BCC :

- **Surfacturation et sous-facturation de biens et services** : les éléments clés de cette technique consistent en une représentation erronée du prix du bien ou du service afin de transférer de la valeur. Dans ce type de dispositif, la complicité de l'importateur et de l'exportateur concernant cette représentation erronée est l'aspect essentiel qui rend le processus possible.
- **Expédition d'une quantité supérieure ou inférieure de biens et services** : comme précédemment, cela implique la représentation erronée de la quantité des biens ou services, y compris des « expéditions fictives » lors desquelles aucun produit n'est déplacé. Ce processus repose également sur une entente entre l'importateur et l'exportateur.
- **Facturation multiple de biens et services** : cela ne requiert aucune représentation erronée de prix, mais réutilise une documentation existante pour justifier de multiples paiements pour une même expédition de biens ou prestation de services. Les criminels ou financiers terroristes exploitent d'autant plus ce mécanisme en réutilisant ces documents par le biais de plusieurs IF, ce qui le rend encore plus difficile à identifier par les institutions.
- **Fausse déclaration de biens et services** : cela implique la représentation erronée de la qualité ou du type de bien ou service, telle que l'expédition d'un bien relativement peu onéreux, décrit comme un article plus onéreux ou comme un article totalement différent, pour justifier le mouvement de valeur.

Bien que ces techniques soient présentées indépendamment les unes des autres, dans la pratique, les criminels peuvent les associer au sein d'un même schéma, compliquant encore la chaîne des transactions. Par exemple, des réseaux de BC plus sophistiqués peuvent procéder à des expéditions fictives associées à une facturation multiple. Une expédition peut impliquer le mouvement de biens réels pour composer une légitimité apparente ou tester des processus de conformité douanière, les échanges commerciaux ultérieurs pouvant utiliser des factures multiples pour des expéditions fictives servant de couverture au transfert des fonds.

Le **marché noir des changes du Peso** est un autre mécanisme classique de BCC. Il est utilisé par les cartels de drogue en Amérique du Sud et Amérique centrale pour blanchir les gains du trafic de drogue générés aux États-Unis. Les restrictions liées à la devise sont l'un des vecteurs de ce schéma, car elles limitent la capacité des

entreprises légitimes à acheter des biens auprès de fournisseurs étrangers. Du fait de ces restrictions, les entreprises doivent s'appuyer sur la complicité de courtiers pour échanger des devises locales légitimes en dollars américains. Les cartels utilisent cette chaîne pour déplacer des dollars illicites d'un pays vers un autre.

De manière générale dans les schémas du *marché noir des changes du Peso*, le courtier reçoit les dollars d'un réseau de contrôleurs financiers appartenant au cartel et les utilise pour payer le fournisseur américain. Selon la complexité du schéma, le courtier peut payer directement le fournisseur ou il peut déposer les espèces sur plusieurs comptes bancaires par le biais de dépôts structurés, puis transférer ces fonds aux fournisseurs par virements bancaires. Le fournisseur américain exporte ensuite les biens vers les entreprises situées dans des pays d'Amérique du Sud ou d'Amérique centrale, qui transfèrent alors des devises locales au courtier local. Par la suite, le courtier reverse des devises locales au cartel de drogue en prélevant une commission. Ce schéma garantit de ne déplacer aucune somme en espèces entre pays, où elles pourraient être identifiées et interceptées par les APP.

L'étude de cas ci-dessous décrit un schéma impliquant un *marché noir des changes du Peso*, renforçant l'idée selon laquelle de tels schémas nécessitent que l'importateur et l'exportateur connaissent dans une certaine mesure l'origine illicite des fonds.

Encadré 2.9. Schéma du marché noir des changes du Peso

En janvier 2020, le département américain de la Justice a inculpé six ressortissants colombiens, en coopération avec un citoyen indien, pour le rôle qu'ils ont joué dans un schéma international de blanchiment de capitaux impliquant le BCC et le recours à une entreprise de transfert de fonds non agréée.

Ce schéma avait pour but de blanchir les gains d'un trafic de drogue, en utilisant principalement un processus selon le principe du *marché noir des changes du Peso* pour que les espèces situées aux États-Unis ne soient pas transférées physiquement.

Il était construit autour de citoyens colombiens supposés travailler comme courtiers qui reçoivent des gains criminels de la part de passeurs situés sur tout le territoire des États-Unis, et de la réception de virements bancaires internationaux. Les espèces physiques pénétraient le système financier américain de sorte à ne pas éveiller de soupçons, avant d'être transférées sur le compte bancaire de l'entreprise contrôlé par le citoyen indien, qui était un commerçant présumé complice. Celui-ci exportait des appareils électroniques grand public auprès d'acheteurs du monde entier, y compris des importateurs situés en Colombie.

Il exportait pour une valeur à peu près équivalente de produits de consommation vers les importateurs en Colombie, qui organisaient à leur tour le paiement des produits en fournissant des pesos aux courtiers en Colombie, qui faisaient passer ces fonds à l'organisation du trafic de drogue. Les tentatives des trafiquants de drogue de déplacer les espèces à l'étranger étaient ainsi inutiles, réduisant le risque de détection.

L'étude de cas souligne également le recours ininterrompu aux mécanismes d'échange du peso et l'utilisation abusive de relations commerciales légitimes par des exportateurs et importateurs complices dans le but de déplacer la valeur équivalente des États-Unis vers la Colombie.

Source : États-Unis

Dans l'ensemble, parmi les principales constatations issues des informations générées par le réseau mondial du GAFI, des CRF et le secteur privé, on note que ces techniques prévalent toujours aujourd'hui. Toutefois, d'autres tendances émergent, y compris l'exploitation de chaînes d'approvisionnement légitimes qui opèrent sans entente entre l'importateur et l'exportateur ou l'introduction d'espèces criminelles dans des transactions commerciales, ce qui inclut le développement des achats de substitution.

Évaluation des risques actuels de blanchiment de capitaux basé sur le commerce

À l'utilisation continue de ces techniques de BCC couramment utilisées s'ajoutent la consolidation de méthodes antérieures de règlement financier (le règlement de

factures par un tiers par exemple) et le développement de techniques plus récentes qui favorisent l'intégration d'espèces dans le système financier. Certaines de ces méthodes ne reposent pas sur les techniques de représentation erronée du produit ou des documents commerciaux.

- **Intégration d'espèces illicites** – étant donné la prévalence du BCC comme processus de blanchiment des gains acquis grâce au commerce illégal de produits de contrebande, des GCO et des BCP doivent trouver le moyen d'intégrer des espèces illicites dans le système financier, ce qui inclut d'exploiter d'autres types d'IF. Le rapport a déjà traité les mécanismes utilisés dans les schémas traditionnels du *marché noir des changes du Peso*. Il existe une variante de cette méthode selon laquelle des GCO ou des BCP cherchant à écouler des espèces illicites coopèrent avec d'autres GCO ou BCP recherchant des espèces. Une autre déclinaison de l'intégration d'espèces illicites consiste à exploiter des réseaux d'achats de substitution et à infiltrer des chaînes d'approvisionnement légitimes.
- **Tiers intermédiaires facilitant le règlement des factures** – ce mécanisme a été identifié pour la première fois dans le rapport de 2006 et demeure une constante des schémas de BCC, y compris de ceux qui n'impliquent pas de complicité entre l'importateur et l'exportateur. Ce rapport étant destiné à un large public, ce risque est réexaminé ici afin d'aider à sensibiliser et informer les personnes qui pensent être sollicitées pour contacter un tiers totalement inconnu et étranger à la relation commerciale afin d'obtenir le règlement de la facture.

Intégration d'espèces illicites

Exploitation d'autres types d'IF

Si l'intégration d'un volume substantiel d'espèces issues du BCC faisait intervenir des banques, des GCO et des BCP peuvent également avoir recours à d'autres types d'IF, y compris à des services de transfert de fonds ou de valeurs (STFV) ou à des mécanismes informels tels que le hawala. Par exemple, par action concertée, des personnes engagées dans un schéma de BCC à l'aide de fausses factures ont utilisé des STFV pour faciliter le paiement de biens plutôt que d'essayer de procéder à un paiement par le biais d'une banque. Les GCO ou les BCP estiment que le secteur des STFV¹⁸ a une compréhension moins développée du BCC, et que le STFV ne se demanderait pas pourquoi il facilite le paiement d'un montant considérable alors que le bénéficiaire pourrait utiliser une méthode plus appropriée.

Cela renforce les exigences formulées dans les Recommandations du GAFI, qui définissent les obligations relatives respectivement au devoir de vigilance des clients et aux STFV. Les autorités de surveillance et de régulation doivent étudier si ces entreprises ont besoin de mettre en place des politiques et des mesures spécifiques d'atténuation des risques de BCC/FT pour satisfaire à leurs exigences de LBC/FT.

Schémas d'optimisation

Le mécanisme d'**optimisation ou compensation**, par lequel des GCO ou BCP écoulent des espèces illicites en coopérant avec des GCO ou des BCP qui recherchent

¹⁸ Certains BCP sont connus pour opérer avec des MSB, ou entretenir des relations étroites avec des MSB, ce qui leur assure de garder la maîtrise du processus de paiement.

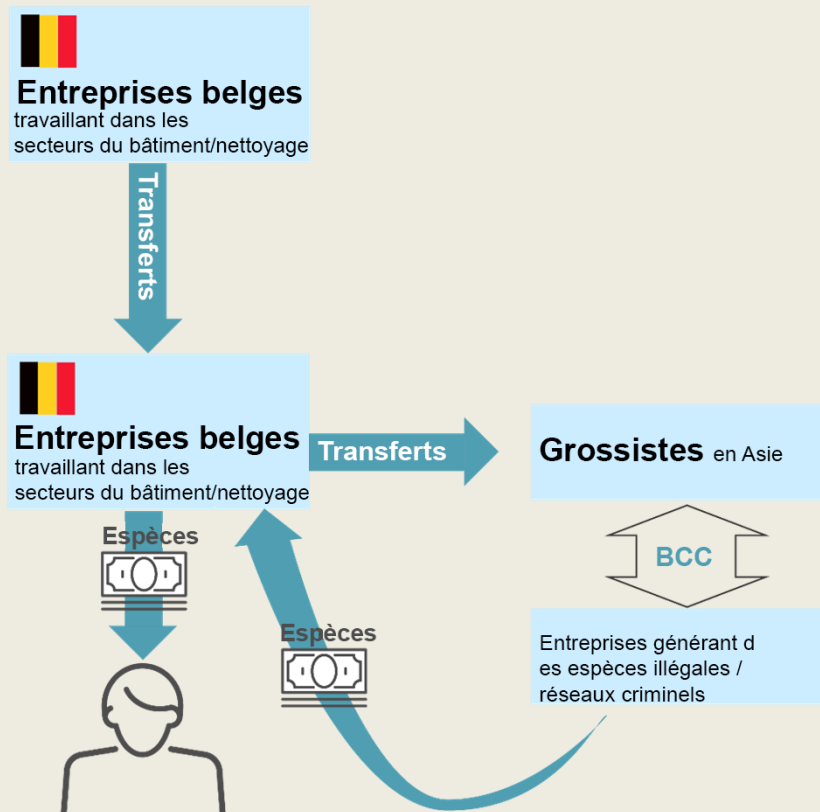
des espèces, est l'une des variantes du *marché noir des changes du Peso*. L'étude de cas suivante montre comment ces différents groupes coopèrent pour parvenir à intégrer des espèces illicites par le biais d'un schéma hybride de BCC et de BCS.

Encadré 2.10. Schéma de compensation

Pendant plusieurs années, les autorités belges ont noté que des citoyens brésiliens ou portugais créaient ou reprenaient des sociétés belges dans le domaine du bâtiment ou du nettoyage.

Ces sociétés sont souvent utilisées comme couverture pour employer des travailleurs non déclarés en Belgique, et fonctionnent au sein d'un réseau de différentes entreprises, ayant toutes le même profil d'entreprises constituées pour une durée limitée, essentiellement pour réaliser des transactions spécifiques.

Elles peuvent être rapidement et efficacement remplacées par de nouvelles entreprises, avec de nouveaux dirigeants, pour perpétuer le système. Elles reçoivent des espèces criminelles de la part d'autres réseaux criminels, offrant une légitimité apparente grâce à la facturation de services d'entretien de bâtiments, les fonds étant alors transférés à des grossistes en Asie. Les grossistes ont pour instruction d'acheter des produits pour le compte de détaillants belges, qui sont ensuite importées et vendues dans le cadre d'un schéma de BCC correspondant.



Source : Belgique

Réseaux d'achat de substitution

Les réseaux d'achat de substitution impliquent des individus ou des réseaux d'acheteurs, qui achètent les biens désirés pour le compte de personnes fortunées, officiellement pour éviter les contrôles douaniers et autres formes de restrictions tarifaires. Certains acheteurs peuvent également effectuer des achats pour le compte de GCO pour créer une distance avec l'actif, ce qui laisse penser que l'acheteur de substitution sait au moins qu'il le fait pour le compte d'un GCO. Ce type d'activité est utilisé dans le cadre des schémas de BCC et présente des points communs avec le marché noir des changes du Peso, dans lequel les GCO ou les BCP fournissent des devises locales (les gains criminels) à ces acheteurs de substitution, qui payent les biens désirés qui sont ensuite transportés vers un autre pays et transmis au GCO ou au BCP.

L'une des adaptations de ce schéma implique que l'acheteur de substitution paye les biens demandés par carte de crédit, et le GCO ou le BCP rembourse sa dette à l'aide des gains criminels. Par exemple, des étudiants effectuent plusieurs achats d'appareils électroniques portables, tels que smartphones et tablettes. Le solde de leurs cartes de crédit a été réglé grâce à des fonds électroniques provenant d'entreprises soupçonnées de blanchir les gains d'un trafic de drogue. Ce procédé a non seulement permis le blanchiment des gains criminels, mais les autorités ont suspecté les appareils électroniques d'être envoyés sur des marchés parallèles en Asie et au Moyen-Orient pour y être vendus. Il peut être utilisé avec des techniques classiques de BCC, dont la représentation erronée des biens achetés, afin d'accroître les marges réalisées sur les gains criminels transférés au titre du paiement.

Infiltration des chaînes d'approvisionnement légitimes

Dans ce cas, un GCO ou un BCP achète une participation dans une entreprise légitime, qui peut ou non être en difficultés financières, et continue d'utiliser sa chaîne d'approvisionnement comme moyen d'intégrer des espèces illicites dans le système financier. Les GCO ou les BCP ne tentent pas de changer les pratiques commerciales de l'entreprise dans laquelle ils ont investi, et n'y introduisent pas nécessairement les techniques de BCC couramment utilisées et décrites précédemment. Le but consiste plutôt à introduire lentement mais régulièrement de plus en plus d'espèces illicites dans l'entreprise tout en entretenant les relations existantes au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Cette méthode est source de difficultés pour les autorités et les IF qui cherchent à détecter le schéma de BCC, mais comme le montre l'étude de cas de l'encadré 2.6, il est toujours possible d'enquêter sur les saisies d'espèces illicites et découvrir un schéma perfectionné de BCC.

Tiers intermédiaires intervenant pour le règlement des factures

Les tiers intermédiaires demeurent une constante des schémas de BCC, car ils étaient déjà mentionnés dans le rapport de 2006. Ils apparaissent souvent dans le cadre du processus de règlement des factures et sont généralement associés à l'exploitation de transactions sur comptes courants, en raison du manque de supervision par les IF. Leur implication vise un double objectif selon la position à laquelle les GCO ou les BCP interviennent dans la chaîne.

Par exemple, lorsqu'ils pénètrent des chaînes d'approvisionnement et fournissent des biens légitimes, sans recourir à des représentations erronées, le GCO peut payer pour ces biens en impliquant un tiers inconnu auparavant (généralement l'entreprise responsable de l'intégration des espèces criminelles) dans la transaction. Comme noté dans la section relative aux sociétés-écrans et sociétés fictives, ces tiers peuvent être établis dans des lieux ayant mis en place des dispositions relatives au secret de des bénéficiaires effectifs.

Si les IF semblent généralement être conscientes du risque que représentent ces tiers lors du règlement des factures, des entreprises peu méfiantes peuvent ne pas se poser de question quant au fait que l'une de leurs relations commerciales s'élargisse soudainement pour intégrer un tiers inconnu auparavant, potentiellement établi dans un pays différent.

Bien qu'il s'agisse d'un risque à long terme lié aux schémas de BCC, les DNFBP ne le signalent pas systématiquement, comme des auditeurs ou des comptables par exemple qui pourraient observer de tels paiements. Une plus grande sensibilisation à cette technique pourrait accélérer la fréquence des signalements et le développement de stratégies d'intervention plus efficaces afin de déjouer des schémas de BCC. L'étude de cas suivante met en lumière le rôle des tiers intermédiaires et l'utilisation abusive de sociétés fictives dans le cadre d'un schéma de BCC d'envergure.

Encadré 2.11. Règlements par des tiers

La cellule de renseignement financier de Nouvelle-Zélande (NZFIU) a reçu plusieurs rapports d'activité suspecte concernant des paiements effectués auprès d'entreprises néo-zélandaises d'exportation de fruits qui étaient émis depuis des comptes bancaires domiciliés en Europe de l'Est et enregistrés au bénéfice de sociétés fictives basées dans des pays à haut risque. Un rapport d'activité suspecte montrait que les entreprises néo-zélandaises avaient reçu environ 1,5 million de dollars en 18 mois depuis ces comptes à l'étranger.

Les enquêtes de la NZFIU ont établi que les transferts vers les entreprises néo-zélandaises correspondaient au paiement d'exportations légitimes de fruits de Nouvelle-Zélande vers un pays d'Asie du sud-est. Lorsqu'ils ont été interrogés, les représentants de l'entreprise n'ont pas pu expliquer pourquoi les paiements provenaient du compte bancaire de sociétés fictives n'ayant aucun lien connu avec l'entreprise recevant effectivement les biens exportés.

Les banques néo-zélandaises qui traitaient les paiements ont fourni à la CRF les factures qui leur ont été soumises pour justifier les paiements. Ces factures étaient de toute évidence frauduleuses et décrivaient les transactions comme correspondant au paiement pour l'exportation de « carreaux céramiques » d'une entreprise de Nouvelle-Zélande vers l'Europe de l'est. Les factures étaient « signées » par le prétendu responsable de l'entreprise néo-zélandaise, mais les enquêtes ont déterminé qu'aucune personne employée par cette entreprise ne portait ce nom.

La NZFIU a estimé que ces paiements (s'élevant potentiellement à plusieurs dizaines de millions de dollars, sur la base du volume important d'activité du compte) s'inscrivaient dans un schéma complexe de BCC organisé en dehors de l'Europe de l'Est et dans lequel des fonds illicites étaient convertis en biens commercialisés et expédiés pour être revendus dans un pays différent, en générant des fonds blanchis.

Source : Nouvelle-Zélande

Financement du terrorisme basé sur le commerce

Quelques répondants seulement ont fait mention du financement du terrorisme basé sur le commerce (FTC), plus particulièrement comme aspect à prendre en compte lorsqu'ils développent leur ENR, en reconnaissant que ce qui rend les schémas de BCC attractifs pour déplacer des valeurs offrait les mêmes opportunités aux financiers terroristes.

Dans la pratique, les schémas de FTC peuvent reposer et reposent sur les techniques de BCC couramment utilisées. Ils peuvent également faire intervenir des entreprises et des transactions légitimes directement par le biais de la chaîne

d'approvisionnement, jusqu'à ce que les fonds soient finalement détournés vers des organisations terroristes.

Dans l'exemple du cas ci-dessous, des terroristes utilisaient une chaîne d'approvisionnement existante pour déplacer des fonds d'un pays vers un autre, en évitant d'effectuer des paiements directs entre eux et en utilisant un produit comme moyen de déplacer de la valeur.

Encadré 2.12. Utilisation abusive d'une chaîne commerciale existante pour déplacer des fonds pour les terroristes

Exemple 1 :

Un importateur d'un pays A souhaitait acheter des biens auprès d'un fournisseur d'un pays B dans le cadre d'un échange commercial légitime existant entre eux. Cependant, le paiement pour les biens était effectué par des membres opérationnels d'une organisation terroriste situés dans un pays C. Lorsque le fournisseur avait reçu le paiement, les biens étaient expédiés à l'importateur. Après réception de l'expédition, l'importateur payait la valeur des biens en espèces aux membres opérationnels de la même organisation terroriste située dans le pays A.

De cette façon, l'organisation terroriste pouvait transférer des espèces du pays C vers le pays A grâce à un système commercial légitime en utilisant un produit comme monnaie. Les biens ont été détectés par les autorités douanières israéliennes et ont été confisqués.

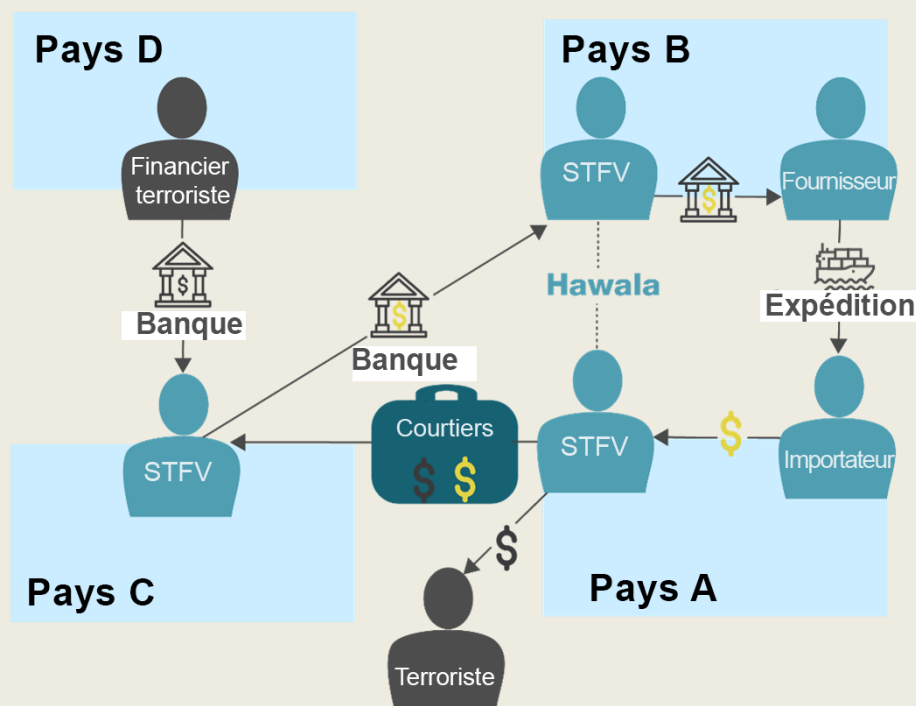
Exemple 2 :

Dans un autre cas, un réseau de STFV et un hawala ont été utilisés pour organiser des règlements au titre du commerce de biens entre des importateurs d'un pays A et des exportateurs d'un pays B. Les importateurs payaient pour des biens expédiés par l'intermédiaire d'un STFV dans le pays A, qui transférait ensuite les fonds à un STFV dans le pays B via un hawala. Le STFV dans le pays B transférait ensuite les paiements aux exportateurs par le biais d'une banque. Aux fins de règlement, le STFV dans le pays A envoyait de l'argent par des passeurs de fonds à un STFV dans un pays C, qui émettait ensuite un virement bancaire au STFV dans le pays B.

Un financier terroriste d'un pays D utilisait alors ce réseau commercial pour transférer des fonds de FT à un groupe terroriste dans le pays A. Le financier transférait une somme au STFV du pays C, qui transférait ensuite cette somme au STFV du pays B. La même somme était alors déduite du montant que le STFV dans le pays A aurait dû transférer au STFV dans le pays B pour régler la transaction. Au lieu de cela, le STFV dans le pays A a transmis la même somme à une organisation terroriste locale.

Dans ce cas, le financier terroriste a pénétré la chaîne commerciale qui existait entre le fournisseur et l'importateur, grâce à un STFV complice

afin d'injecter des fonds destinés au FT dans les transactions commerciales, tout en évitant d'effectuer des paiements directs à l'organisation terroriste.



Source : Israël

Dans l'exemple suivant, des personnes soupçonnées de terrorisme ont utilisé la technique des fausses factures pour faciliter le transfert de fonds aux terroristes.

Encadré 2.13. Cas de financement du terrorisme basé sur le commerce

Les autorités italiennes ont identifié une activité financière suspecte dans les comptes bancaires personnels et professionnels de deux frères. Les frères étaient liés à des entreprises travaillant dans le commerce de gros et de détails de véhicules à moteur. L'achat et le mouvement des véhicules étaient en apparence légitime, toutefois, les écarts importants concernant l'activité économique derrière les ventes des véhicules ont éveillé des soupçons. Par exemple, il y avait d'importants dépôts et retraits d'espèces, et les comptes personnels étaient crédités de sommes provenant d'autres entités commerciales.

Une première analyse réalisée par les autorités italiennes suspectait un réseau de BC, qui fonctionnait sur un schéma de fausses factures. Cependant, de nouvelles investigations ont débuté afin d'identifier un lien avec le FT et ont été complétées par des rapports open-source.

Parmi les indicateurs de risques principaux figuraient les pays associés à l'exportation des véhicules, le fait que ces pays aient mis en place peu de dispositifs de sécurité contre le financement du terrorisme et les secteurs économiques concernés, qui ont déjà été associés à des activités de FT.

Des DOS ultérieures et la validation des renseignements par la police italienne l'ont confirmé. Les profits issus du commerce international de voiture étaient envoyés à des entreprises d'import-export au Moyen-Orient, puis à des groupes terroristes.

Source : Italie

Blanchiment de capitaux basé sur les services

Le blanchiment de capitaux basé sur les services (BCS) n'est pas un BCC, mais il est présenté ici pour référence, car il est reconnu comme un risque en progression, y compris dans des rapports open-source¹⁹. La différence fondamentale entre les deux, néanmoins, réside dans le fait que les schémas de BCS s'appuient sur l'exploitation de services ou d'autres prestations pour dissimuler et justifier le mouvement de gains illicites.

Si ce rapport n'aborde pas en détail le phénomène de BCS, les schémas peuvent ajouter davantage de complexité pour les autorités compétentes ou les entités de régulation pour détecter et déjouer le BC avec succès. Par exemple, pour des services tels que des prestations de consultation ou de conseil, il est difficile d'évaluer la légitimité de la relation entre l'acheteur et le prestataire de service. En outre, il n'y a aucun produit échangé physiquement, ce qui serait normalement source de données d'importation ou d'exportation. Les services et secteurs suivants ont été identifiés comme exposés au BCS :

- Les paris, plus particulièrement les prestataires de service de paris en ligne ;
- Les fournisseurs de logiciels, dont les logiciels professionnels et de jeux, tels que les services de point de vente électronique ;
- Les services financiers, dont la gestion de patrimoine virtuel ;
- Les services de consultation et de conseil ;
- Les marques commerciales et éléments immatériels similaires, tels que les droits de propriété intellectuelle.

¹⁹ Document de politique générale de la Foundation for Defense of Democracies intitulé « Service-based money laundering: The Next Illicit Finance Frontier »



Section 3. Défis pour lutter contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Malgré l'attention considérable portée au BCC au sein du réseau mondial du GAFI et d'une communauté d'experts plus large, la lutte contre cette forme de BC demeure un grand défi pour les pays. Les rapports susmentionnés de 2006, 2008 et 2012, ainsi que le Manuel de l'OMD et du Groupe Egmont en matière de coopération des douanes et des CRF²⁰ souligne que le BCC est une forme particulièrement complexe de BC qui génère différentes difficultés à chaque étape des processus d'enquête et de détection. Ces difficultés, ainsi que les défis plus grands visant la coopération internationale et les difficultés rencontrées par le secteur privé pour identifier les schémas de BCC, n'ont permis d'aboutir qu'à un faible nombre d'enquêtes pour BCC dans le monde jusqu'à présent. La section ci-dessous entend résumer le défi le plus critique qui compromet sérieusement l'efficacité des mesures mises en œuvre par les pays pour lutter contre le BCC.

Une compréhension et une sensibilisation insuffisantes

Les rapports publiés par le GAFI en 2006 et en 2008 en matière de BCC placent ce type de BC sur les écrans radars des agences du monde entier, tandis que la réalisation des ENR a contribué à mieux comprendre les risques de BCC dans les différents pays. Un nombre croissant de publications sur le sujet publiées par d'autres organismes internationaux, universités et autorités nationales ont également fourni de précieuses informations sur le BCC, aidant ainsi les secteurs publics et privés à comprendre ce phénomène. Cependant, comme de nombreux répondants l'ont remarqué, certaines autorités concernées n'ont toujours qu'une compréhension limitée du BCC et sont susceptibles de ne pas être sensibilisées à des aspects plus sophistiqués de cette infraction. Pour les autorités qui ont une compréhension plus avancée du phénomène, le défi consiste à se tenir au courant des risques de BCC qui évoluent. Tandis que les

²⁰ Voir la version publique du manuel sur les sites Internet des deux organisations.

autorités améliorent leur connaissance du BCC et engagent des efforts pour adapter des mesures de lutte plus efficaces, les criminels cherchent sans cesse de nouvelles opportunités pour légitimer les gains criminels par l'utilisation abusive du système commercial international.

La relative complexité des schémas de BCC est l'un des facteurs sous-jacents de ces défis. Ils peuvent impliquer une multitude de secteurs et de produits exploités comme moyens de déplacer de la valeur, qu'il s'agisse de voitures de seconde main ou de fleurs, ce qui signifie qu'aucun schéma ne ressemble à un autre. En outre, les organisations respectueuses des lois engagées dans la chaîne d'approvisionnement, telles que les entreprises de production et les négociants, ne voient qu'une pièce du puzzle, mais elles ne sont pas toutes suffisamment sensibilisées aux signes de BCC. Elles peuvent de cette manière ignorer une telle activité, même si elles disposent des techniques nécessaires pour le détecter. Ce qui rend, à son tour, plus difficile pour les autorités la tâche d'identifier les secteurs à risques plus élevés et de prioriser leurs actions afin d'atténuer ces risques.

Les organisations respectueuses des lois engagées dans la chaîne d'approvisionnement ne voient qu'une pièce du puzzle, mais elles ne sont pas toutes suffisamment sensibilisées aux signes de blanchiment de capitaux basé sur le commerce.

Un nombre croissant d'opportunités commerciales en ligne ont ouvert de nouveaux horizons au commerce international. En même temps, cela a également donné lieu à des défis supplémentaires en termes de compréhension des méthodes de BCC, et les technologies utilisées par les autorités publiques pour le contrôle et l'analyse des transactions commerciales ne sont peut-être pas en mesure de suivre les évolutions. De nouvelles technologies et la numérisation du commerce permettent d'accélérer les opérations commerciales, qui nécessitent l'adoption par les autorités de leurs stratégies et de développer des connaissances, non seulement à propos des modes opératoires des criminels, mais également des caractéristiques du système commercial moderne. Afin d'identifier en temps opportuns les transactions commerciales et financières suspectes parmi les milliers de transactions légitimes, les autorités publiques doivent également prendre le virage numérique des outils et techniques qu'ils utilisent pour analyser les données commerciales et financières.

Coordination et coopération nationales

Des études antérieures ont mis en lumière que les défis en matière de collaboration entre les autorités nationales représentent l'un des problèmes les plus présents dans la lutte contre le BCC. Sur la base des informations fournies pour le présent rapport, le manque de collaboration demeure l'une des plus grandes préoccupations pour les autorités et ralentit la détection et les enquêtes sur le BCC.

Les Recommandations du GAFI exigent des pays de garantir que les enquêteurs travaillant sur les infractions sous-jacentes soient en mesure d'enquêter eux-mêmes sur le BC associé ou de transférer le dossier à une autre agence pour un suivi parallèle de l'enquête financière. Toutefois, l'un des facteurs associés à ce défi consiste en ce que les autorités chargées des enquêtes se concentrent sur les infractions sous-jacentes et déclassent dans la liste des priorités les enquêtes pour BC, y compris pour BCC, et notamment s'il ne s'agit pas de leur fonction première. Par exemple, la police peut donner la priorité à une enquête sur des infractions sous-jacentes, les autorités

fiscales cibleront en premier lieu la fraude fiscale et les autorités douanières se concentreront sur la fraude commerciale et la contrebande, tandis que le BC se verra attribuer une faible priorité.

Le BCC étant basé sur l'exploitation des vulnérabilités du système commercial, certains de ses éléments matériels peuvent être similaires à d'autres infractions basées sur le commerce. Cette similitude peut conduire à une caractérisation erronée du schéma identifié par les autorités comme de la contrebande ou de la fraude et non comme du BCC. Par exemple, si des autorités détectent un écart dans la documentation qui accompagne la cargaison, elles préféreront peut-être interrompre l'expédition et poursuivre le transporteur pour fraude douanière ou de violation des droits de propriété intellectuelle sans enquêter pour savoir s'il pourrait s'agir de BCC.

Comme les Recommandations du GAFI le reconnaissent, la coordination et la coopération nationales sont l'un des piliers fondamentaux d'un régime de LBC/FT efficace. Notamment, les Recommandations du GAFI imposent que les décideurs politiques, les CRF, les APP, les contrôleurs et autres autorités compétentes concernées aient mis en place des mécanismes efficaces dans le but de coopérer et, le cas échéant, de coordonner et échanger des informations entre eux. Cette norme garantit que les pays sont capables d'associer le travail des autorités responsables de la collecte, l'analyse et le stockage de différents types de données avec les autorités chargées d'enquêter sur les infractions sous-jacentes et le BC.

La coordination et
coopération nationales sont
l'un des piliers
fondamentaux d'un régime
de LBC/FT efficace.

Pourtant, de nombreux répondants ont souligné que le manque de partage d'informations entre autorités nationales ou la mise en place de mécanismes peu efficaces pour ce type de partage étaient un défi majeur dans la lutte contre le BCC. Comme l'ont identifié les rapports d'évaluation mutuelle du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI, de nombreux pays évalués jusqu'ici disposent des cadres juridiques nécessaires permettant d'échanger des renseignements financiers entre différentes autorités, dont les CRF et les APP. Dans certains cas cependant, la faible efficacité de cette coopération ne permet pas toujours aux autorités de détecter et d'enquêter sur le BC, y compris sur le BCC, et de confisquer les gains criminels à une échelle suffisante.

Les difficultés rencontrées concernant l'analyse et la combinaison des données fiscales, commerciales et financières par les enquêteurs, les analystes des CRF et d'autres experts compétents constituent un autre défi fréquemment signalé. Afin d'identifier correctement les activités de BCC, les autorités doivent souvent analyser et mettre en correspondance d'importants volumes de données issues de différentes sources, appartenant pour certaines à différentes autorités telles que les données douanières, les informations sur les DOS et les casiers judiciaires. Chaque agence qui détient des données peut les stocker dans son système informatique interne et il se peut qu'aucun système de partage d'informations ne permette à d'autres agences, APP ou CRF d'y accéder rapidement. Quand bien même de tels mécanismes seraient en place, ils pourraient ne pas permettre d'établir des références croisées de données issues de plusieurs bases de données de manière automatisée, nécessitant donc du temps et des ressources supplémentaires de la part des autorités concernées pour croiser et analyser manuellement ces données. Par exemple, les données financières

rapportées aux CRF, les DOS plus particulièrement, ainsi que les données relatives aux importations et aux exportations peuvent être stockées dans des formats non structurés, ou les rapports peuvent présenter des problèmes de qualité et de cohérence.

Coopération internationale

Il est essentiel de proposer une coopération internationale appropriée et opportune pour détecter et enquêter avec efficacité sur toute activité criminelle qui s'étend au-delà d'un seul pays. Pour le BCC, une telle coopération est indispensable, car les blanchisseurs de capitaux ont souvent recours à des sociétés-écrans enregistrées dans un pays, transfèrent les fonds correspondants et expédient des biens vers d'autres pays. Toutes ces pièces forment un puzzle, qui ne peut être assemblé que si toutes les pays concernés fournissent aux autres l'assistance dont elles ont besoin.

Le BCC peut s'organiser au-delà des frontières, par exemple, l'infraction sous-jacente est souvent commise dans d'autres pays que celle dans laquelle s'effectue le BCC. Par conséquent, pour finalement enquêter et engager des poursuites pour BCC, les pays s'appuieraient lourdement sur des canaux de coopération internationale efficaces et qui fonctionnent pour s'assurer que l'infraction sous-jacente a bien eu lieu.

Néanmoins, l'absence de partage efficace des informations persiste au sein des pays, ce qui inhibe leur capacité à identifier et enquêter sur le BCC. L'une des difficultés consiste à fournir des informations en réponse à la demande d'un homologue étranger sans accuser de retard important. Parfois, les retards sont dus à des problèmes de coopération nationale, car les informations requises peuvent être stockées par différentes autorités et leur compilation dans un même rapport peut prendre du temps. En outre, lorsque les autorités d'un pays saisissent des biens en réponse à la demande d'un autre pays, par exemple en cas de soupçon de biens utilisés dans un schéma de BCC, l'importateur doit payer les coûts supplémentaires engendrés par la détention et le stockage des biens proportionnellement à la durée de la saisie, faisant supporter à l'importateur un poids financier supplémentaire.

Les blanchisseurs de capitaux ont souvent recours à des sociétés-écrans enregistrées dans un pays, transfèrent les fonds correspondants et expédient des biens vers d'autres pays.

Enquêtes et poursuites

Comme l'identifiait le rapport du GAFI sur le blanchiment de capitaux professionnel de 2018, le BCC est l'une des méthodes privilégiées des BCP et se trouve souvent associée à l'utilisation de sociétés-écrans²¹, de prête-noms et d'autres techniques de BC. Dans les réseaux de BC professionnels, l'activité de BC, dont le BCC, est assurée par un groupe de criminels, tandis que les infractions sous-jacentes sont commises par d'autres criminels. Cette distance entre l'activité de BC et les infractions sous-jacentes peut signifier que les enquêteurs en charge de ces infractions (unités de lutte contre le trafic de drogue, agences anticorruption, etc.) peuvent pâtir d'un manque d'expertise pour enquêter sur l'activité de BC associée. Pour les pays rencontrant des difficultés en matière de coopération nationale, cela pourrait conduire à poursuivre

²¹ Voir le rapport conjoint du GAFI/Groupe Egmont « Concealment of Beneficial Ownership » relatif aux autres caractéristiques des sociétés-écrans et sociétés fictives.

les criminels pour les seules infractions sous-jacentes, tels que le trafic de drogue ou la traite d'êtres humains, ou d'autres infractions basées sur le commerce tels que la fraude à la TVA et la contrebande.

Comme pour tout autre type de BC, engager des poursuites pour BCC exige de démontrer que les fonds ou actifs blanchis correspondent aux gains d'un crime et que le défendeur le savait. Le procureur peut parvenir à collecter suffisamment d'éléments de preuve pour démontrer l'élément matériel de l'infraction de BC, c'est-à-dire la manière dont les gains du crime ont été convertis et transférés, mais la condition de connaissance peut être particulièrement difficile à satisfaire, même en utilisant les circonstances factuelles de l'affaire comme preuve. C'est tout particulièrement le cas pour le BC par des tiers ou si l'infraction sous-jacente a été commise dans un autre pays. Par exemple, le défendeur peut déclarer qu'il/elle ne connaissait pas l'origine illicite des fonds au moment de leur réception et le parquet devrait obtenir suffisamment d'éléments pour démontrer le contraire. Dans d'autres cas, pour lesquels les criminels s'appuient également sur des opérations commerciales légitimes, les fonds illicites et légitimes sont souvent mélangés, ce qui constitue un défi supplémentaire pour les autorités qui cherchent à identifier les biens blanchis. Ces difficultés, associées au manque général de connaissances et de compréhension du BCC, donnent souvent lieu à des poursuites qui ne portent que sur les infractions sous-jacentes, l'activité de BCC restant en dehors du périmètre des poursuites.

Défis du point de vue du secteur privé

Selon les Recommandations du GAFI, certaines entreprises du secteur privé doivent être contraintes de mettre en œuvre un large éventail de mesures de LBC/FT, dont le devoir de vigilance du client, la conservation des dossiers et les DOS. Ces mesures sont conçues dans le but de limiter la capacité des criminels à blanchir des fonds et autres biens et à financer le terrorisme, tout en garantissant que les IF et les EPNFD disposent des outils nécessaires pour se protéger contre une utilisation abusive à des fins de BC et de FT. Ces outils doivent permettre aux entités concernées d'éveiller des soupçons d'une telle activité et de la signaler sans délai à la CRF, même lorsqu'un criminel tente d'utiliser les services de ces entreprises.

Les IF et les EPNFD sont souvent en première ligne de la lutte contre le BC, car elles sont impliquées dans le déplacement de la valeur (par exemple, en exécutant des transactions pour le compte de leurs clients) ou elles disposent de connaissances uniques concernant les activités financières de leurs clients (par exemple, les comptables et les avocats). Mais le fait d'être en première ligne de la lutte contre le BC et le FT est aussi synonyme de défis importants pour le secteur privé, car les criminels améliorent constamment leurs méthodes de BC et le secteur privé doit suivre cette évolution. Il convient également de noter que la plupart des entreprises de la chaîne de production et commerciale ne sont pas soumises aux mêmes obligations de signalement dans le cadre des Recommandations du GAFI (à moins qu'elles ne relèvent du périmètre des activités commerciales définies dans les Recommandations, comme les négociants en pierres et métaux précieux), et qu'elles ne relèvent généralement pas du cadre juridique national dans de nombreux pays, faisant incombler aux IF et EPNFD la détection des cas potentiels de telles activités et la bonne information des CRF en émettant la DOS sans délai.

La plupart des répondants du secteur privé, principalement des IF, considèrent que le BCC est le type de BC le plus difficile à détecter. Le BCC s'adapte très facilement et peut exploiter tout secteur ou produit, les IF ayant plus de difficultés à prioriser les ressources et à traduire les informations les plus récentes en règles commerciales et systèmes de conformité. Dans la pratique, les schémas de BCC peuvent consister en un grand nombre de sociétés-écrans, des fonds étant échangés entre plusieurs banques, ce qui signifie que chacune des IF concernée ne peut voir qu'une petite partie du réseau. Cette fragmentation des schémas de BCC rend la tâche inévitablement difficile aux IF pour identifier des schémas potentiels de BCC sur la base d'une analyse de la chaîne globale et, dans de nombreux cas, cela limite leur capacité à détecter des incohérences dans la documentation additionnelle et les profils de clients.

Le blanchiment de capitaux
basé sur le commerce
s'adapte très facilement et
peut exploiter tout secteur
ou produit.

La vérification des informations fournies par leurs clients pose un autre défi. Cela peut constituer un problème pour tous les types de BC, lorsque l'absence de registre public est source de difficultés pour les IF qui tentent de vérifier une adresse, des revenus ou d'autres données concernant un client. Les schémas de BCC ne font qu'exacerber ces difficultés. Au cours du processus de devoir de vigilance applicable à une transaction, par exemple, un client peut soumettre une copie de la facture, du contrat ou tout autre document complémentaire à la banque pour justifier le transfert de fonds d'un pays vers un autre. Si la banque rencontre des problèmes pour accéder aux données douanières, elle ne sera pas en mesure de vérifier rapidement, entre autres choses, l'authenticité des documents, si les biens ont été effectivement expédiés et si les quantités et descriptions correspondent au contrat.

De nombreuses techniques de BCC nécessitent la complicité aussi bien de l'acheteur que du vendeur, ce qui signifie parfois qu'une même personne ou un même groupe de personnes contrôle les différentes parties transaction. Dans ce cas, l'obtention d'informations sur les bénéficiaires effectifs des cocontractants du client peut aider l'IF à détecter un BCC. Toutefois, il est possible que de telles informations ne soient pas disponibles, par exemple si le cocontractant n'a jamais été client de cette IF ou s'il n'existe aucun registre public d'information sur les bénéficiaires effectifs. Le cocontractant peut également relever d'un autre pays que celle dans laquelle est enregistrée l'IF qui exécute le paiement, compliquant davantage les efforts de l'IF pour collecter ces informations.

Un autre défi récurrent auquel sont confrontées les IF pour identifier les schémas de BCC est l'estimation du « juste prix » d'un produit échangé. Ce défi est particulièrement présent dans les schémas de BCC qui utilisent la technique de surtarification et sous-tarification, par laquelle les criminels indiquent pour le produit échangé un prix supérieur ou inférieur aux prix habituels du marché pour tenter de déplacer une valeur supplémentaire sous couvert de cette opération commerciale. Les IF ne disposent souvent que d'une vague description du bien échangé et la définition d'un « juste prix » peut nécessiter d'importantes ressources et s'appuyer uniquement sur des informations open-source. De plus, certains produits utilisés par les criminels ne sont pas commercialisés sur des marchés publics et il n'existe donc aucun prix de référence.

En outre, comme le BCC concerne le commerce international, la documentation fournie aux IF se présente souvent dans différents formats et différentes langues, ce

qui signifie que la vérification devra probablement s'effectuer manuellement. Cela exige que les IF consacrent du temps et des ressources supplémentaires, notamment qu'elles embauchent du personnel hautement qualifié, ce qui peut être plus difficile pour des IF de petite dimension ayant un budget plus limité à consacrer à la conformité.

Dans ce contexte, des méthodes de paiement telles que des lettres de crédit ou des encaissements documentaires, qui imposent aux clients de fournir aux IF plus de documents que pour une transaction sur compte courant, sont souvent considérées par le secteur privé comme moins exposées au BCC. Ainsi, les blanchisseurs de capitaux peuvent considérer les transactions sur comptes courants plus attractives, car les IF peuvent exercer une surveillance plus limitée sur la transaction. Mais même si une IF soupçonne son client d'être impliqué dans du BCC et qu'elle met fin à sa relation avec lui, il peut encore ouvrir un nouveau compte dans une autre banque.



Section 4. Mesures et bonnes pratiques visant à lutter contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Les Recommandations du GAFI définissent un cadre complet de mesures de LBC/FT que les pays doivent appliquer pour lutter efficacement contre le BC et le FT. En parallèle, les pays disposent d'un certain niveau de flexibilité quant à la façon dont ces mesures sont traduites dans les cadres juridiques et réglementaires nationaux et quant à leur application dans la pratique. Cette flexibilité dépend du contexte, des risques et d'autres facteurs structurels spécifiques à chaque pays.

Cette section résume certaines des bonnes pratiques existantes de lutte contre le BCC, dans un effort visant à aider les pays à renforcer l'efficacité de leurs mesures de LBC/FT, tout en admettant qu'il n'existe pas d'approche « unique pour tous ». Certaines des pratiques ci-dessous peuvent aller au-delà des mesures définies dans les Recommandations du GAFI, mais il peut être utile que les autorités compétentes les prennent en compte en fonction de la composition et des caractéristiques du cadre de LBC/FT et des risques de BC/FT à l'échelle nationale.

Le lecteur doit également se référer aux sections correspondantes dans les études de 2006, 2008 et 2012 réalisées sur le BCC pour s'informer sur d'autres pratiques susceptibles d'améliorer l'efficacité des mesures nationales de lutte contre le BCC.

Approfondir la compréhension du blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Comme souligné dans les sections précédentes, acquérir les connaissances suffisantes sur les schémas de BCC devrait être le fondement de toute stratégie de lutte contre cette forme de BC. Du point de vue du secteur privé, cela signifie souvent d'identifier et d'évaluer les risques de BCC présents dans le pays, ce qui inclut les secteurs économiques et les instruments financiers impliqués. Cela permet aux acteurs des secteurs publics et privés de concentrer leurs ressources et d'adapter une stratégie de lutte contre le BC plus large de manière appropriée. Cependant, comme de nombreux répondants l'ont fait remarquer, le manque de connaissances et de compréhension des schémas de BCC constitue un défi commun non seulement pour le secteur privé, qui peut disposer de ressources insuffisantes pour suivre les évolutions les plus récentes de la LBC/FT, mais également pour les autorités publiques.

Les pays peuvent exploiter différentes sources d'informations pour que leurs secteurs publics et privés acquièrent une certaine compréhension des schémas de BCC. L'une de ces sources est l'ENR, car elle résume en général les informations disponibles sur les risques de BC/FT présents dans le pays, parfois détaillés selon des secteurs spécifiques. Si l'ENR doit refléter l'ensemble des risques auxquels un pays est exposé ainsi que leurs composantes, elle s'adresse plutôt aux experts qui ont déjà une certaine compréhension et connaissance du BCC. De plus, dans certains pays, il se peut que l'ENR ne soit pas disponible publiquement. Des efforts supplémentaires peuvent donc être nécessaires pour mettre le contenu des ENR à la disposition d'un public plus large et pour le rendre compréhensible.

Si ce document ne vise pas à fournir des lignes directrices spécifiques sur la façon dont les pays ou les organismes du secteur privé doivent identifier et évaluer les risques et vulnérabilités qui les concernent en matière de BCC, un certain nombre d'initiatives prises dans plusieurs régions avaient pour but d'améliorer les connaissances sur le BCC et de mieux comprendre les risques. Ce fut le cas d'expériences nationales et régionales, allant de celles qui ont permis d'acquérir des connaissances « de base » sur le BCC et qui se concentraient sur les clients des IF, aux initiatives destinées aux experts qui avaient besoin d'une formation plus spécialisée. Ces initiatives ont pu être dirigées et encadrées par différents organismes, dont voici quelques exemples :

- Entité du secteur privé qui souhaite sensibiliser ses clients afin de réduire le risque d'être impliqué dans un schéma de BCC.

Encadré 4.1. Initiative d'une banque néerlandaise

Aux Pays-Bas, une institution financière a fourni à tous ses clients professionnels un prospectus destiné à les sensibiliser aux risques de BCC. Ce prospectus contenait un exemple de schéma de BCC et une adresse email à contacter si les clients avaient des questions sur le BCC et leur entreprise.

Source : Pays-Bas

- CRF ou autres autorités souhaitant améliorer le niveau et la qualité des DOS émises par les secteurs considérés comme exposés au BCC.

Encadré 4.2. Coopération entre les cellules de renseignement financier et les entreprises et professions non financières désignées

En 2019, la CRF d'Allemagne a conseillé des EPNFD ainsi que d'autres entités réglementées (par exemple, des négociants dans le domaine des automobiles et de l'art/des antiquités) en organisant une série de conférences et par des engagements auprès de la Chambre du commerce et d'industrie. Cette initiative devait se poursuivre en 2020, en appliquant les mesures de restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

Ces conseils ont permis d'augmenter considérablement le nombre de demandes d'inscription (inscription d'entités soumises à des obligations avec la CRF), et à améliorer la qualité des questions posées à la CRF et à ses représentants durant les salons et conférences, ce qui indique une compréhension plus approfondie des risques de BC.

Après inscription sur son site Internet, la CRF fournit aux EPNFD les typologies et autres informations pertinentes sur la prévention du BC et sur les DOS. Afin d'atteindre les négociants de biens qui ne sont pas encore inscrits auprès de la CRF, un dialogue étroit a été engagé avec des associations intéressées pour aider à sensibiliser leurs membres au BC.

Source : Allemagne

Encadré 4.3 Améliorer les connaissances des institutions financières en matière de BCC

Le Partenariat avec l'industrie visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« ACIP ») réunit des partenaires industriels, des autorités de régulations, des APP et d'autres entités gouvernementales sélectionnés afin d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les principaux risques de BC, de FT et de financement de la prolifération (FP) auxquels Singapour est confrontée. L'un des groupes de travail de l'ACIP étudie les risques de BCC, rassemblant les informations fournies par des banques (notamment celles tournées principalement vers le financement du commerce), les autorités de régulation, les APP et les organisations prestataires de services. Ce groupe de travail a rédigé un document relatif aux bonnes pratiques du secteur en matière de gestion des risques de BCC/financement du commerce, qui propose également des mesures préventives et des conseils destinés aux IF sur la formation et la sensibilisation²² :

- Les IF doivent fournir à leur personnel une formation pertinente, spécifique et ciblée pour détecter et prévenir les risques de BCC et pour renforcer la connaissance des risques et la compétence de ce personnel pour lui permettre d'atténuer les risques de BC/FT/FP et de se conformer aux exigences réglementaires.
- Les IF doivent former et diffuser auprès de l'ensemble de leur personnel concerné les informations nécessaires pour souligner les changements importants apportés à la réglementation et les nouveaux risques et typologies observés pour leur permettre de gérer les risques de BCC.
- Ils doivent suivre régulièrement une mise à niveau de la formation, en fonction de l'évaluation des risques de l'IF. Son contenu doit être conforme aux politiques et procédures de l'IF et tenir compte des spécificités de l'IF, telles que les produits proposés, les lieux d'exercice et les types de clients.

Source : Singapour

- Des organismes internationaux fournissant des conseils sur le BCC dans le cadre de leurs programmes internationaux ou renforçant la coopération avec le secteur privé.

²² <https://abs.org.sg/docs/library/best-practices-for-counteracting-trade-based-money-laundering.pdf>

Encadré 4.4. Recueil d'études de cas concernant le BCC

En juillet 2020, le Groupe de travail du Groupe Egmont sur les échanges d'informations (IEWG, Information Exchange Working Group) a validé un recueil d'études de cas issu du projet « Conclusions des schémas de blanchiment de capitaux transfrontaliers à grande échelle ». Ce projet vise à engager une discussion et à lancer l'élaboration d'approches possibles afin d'identifier des réseaux, des modèles et des indicateurs de schémas de blanchiment de capitaux transfrontaliers à grande échelle en réunissant les constatations et informations des CRF provenant des anciens « Lavomatics ».

Revenant sur les diverses expertises et expériences des CRF en matière de détection et d'analyse des schémas de blanchiment de capitaux transfrontaliers à grande échelle, l'un des axes de travail du projet portait sur le recueil des études de cas pertinentes. Différentes CRF ont observé que dans ces schémas, les criminels appliquaient largement les techniques de BCC pour dissimuler et déplacer les gains de leurs crimes. Les cas ont par conséquent été recueillis en s'intéressant particulièrement aux schémas de BCC et à l'utilisation de différentes techniques de BCC. Plus de 20 CRF au total ont contribué à cet axe de travail, permettant de constituer un recueil de différentes études de cas sur le BCC compilées dans un « Recueil d'études de cas » (*Case Book*) et de démontrer comment le système commercial international pourrait être utilisé abusivement par des criminels à des fins de BC.

Ce « Recueil d'études de cas » est mis à la disposition des CRF sur le site Internet sécurisé du Groupe Egmont. D'autres autorités compétentes nationales et entités déclarantes sélectionnées peuvent y accéder auprès de leur CRF respective.

Source : IEWG du Groupe Egmont

Encadré 4.5. Partenariat public-privé de renseignement financier d'Europol (EFIPPP)

Le partenariat public-privé de renseignement financier d'Europol (EFIPPP, Europol Financial Intelligence Public Private Partnership) est le premier dispositif transnational de partage d'informations mis en place dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Lancé en décembre 2017, il s'agit d'un projet pilote d'Europol et de l'institut de finance internationale de haut niveau concernant les services répressifs, réglementaires et le secteur bancaire. Il vise à créer une plateforme transnationale et intersectorielle d'échange d'informations entre partenaires de confiance. Il propose des informations pratiques (par exemple, des typologies) destinées à cibler les efforts de déclaration d'opération suspecte, en adoptant une approche plus orientée sur les renseignements que sur la conformité.

L'EFIPPP réunit des services répressifs, des cellules de renseignement financier et/ou des autorités de réglementation de 11 états membres de l'UE, de 4 pays extérieurs à l'UE et de 25 institutions financières de rayonnement international, des institutions et organisations de l'UE, une organisation internationale ainsi que plusieurs organisations de la société civile et des instituts de recherche en tant qu'observateurs. L'EFIPPP suscite un intérêt croissant, passant de 15 institutions financières et 6 pays participants en 2017 à 25 institutions financières et 15 pays aujourd'hui. Ils ont adopté un nouveau modèle de gouvernance très récemment, qui est actuellement mis en œuvre pour structurer la croissance et les priorités de l'EFIPPP pour les années à venir. Les membres se réunissent tous les trimestres ainsi que sous forme de groupes de travail, et ils échangent en permanence sur une plateforme dédiée aux experts.

Des travaux réalisés par le passé sur le BCC dans des typologies élaborées par l'EFIPPP étaient en lien avec le trafic de drogue et la fraude à la TVA. La typologie est axée sur la relation qui s'est créée entre les infractions liées à la drogue (production, culture, contrebande et distribution), le blanchiment de capitaux et la fraude fiscale.

Source : Europol

Encadré 4.6. Expérience de la Banque asiatique de développement en matière de BCC

En 2019, la Banque asiatique de développement (BASD) a publié un court document sur les pratiques efficaces, qui examine la conformité des opérations de financement du commerce aux mesures de LBC/FT. Ce document propose une compréhension pratique du financement du commerce et de la façon dont ces services fonctionnent au sein des

banques commerciales.

En outre, la BASD travaille également avec un certain nombre de parties prenantes des secteurs publics et privés, en s'appuyant sur les propositions formulées dans le rapport du GAP de 2012, pour relever les défis grâce à la qualité et l'intégration des données commerciales pour mieux détecter le BCC. L'atelier de LBC/FT organisé à Singapour en mars 2019 a conduit au développement de points de données commerciales qui pourraient être pris en compte dans des boucles de rétroaction existantes ou émergentes entre les secteurs publics et privés. Ces points de données commerciales sont destinés à être utilisés par les autorités et des entités du secteur privé dans le but d'améliorer la qualité des DOS. Ils peuvent inclure une plus grande spécificité sur la technique de BCC identifiée, des informations clés sur les cocontractants à la transaction commerciale, et des détails sur la transaction et les modes de transport.

En appliquant ce type d'approche dans le cadre d'un PPP, cela peut aussi aider à réunir les détenteurs de données pertinentes, élargissant la vision du risque, et à répondre aux frustrations communes liées à la désagrégation des données.

Source : BASD

S'il incombe au pays de décider de la meilleure méthode pour améliorer la compréhension des risques de BCC, les pays doivent s'assurer que ces mesures visant à développer la connaissance des secteurs publics et privés en matière de BCC sont proportionnelles au niveau de risque.

Renseignements financiers collectés par les cellules de renseignement financier

En tant que centres dédiés au renseignement financier dans leur pays, les CRF disposent d'un certain nombre de sources précieuses d'informations qui peuvent aider à découvrir des cas potentiels de BCC. En combinant les données issues de ces différentes sources, les CRF sont dans une position unique leur permettant de détecter et d'analyser des schémas potentiels de BCC et de diffuser ensuite les renseignements financiers appropriés à leurs partenaires nationaux et internationaux. L'analyse réalisée par les CRF agissant souvent comme déclencheur pour d'autres actions publiques, il est absolument essentiel que les CRF possèdent une parfaite compréhension du BCC et les ressources suffisantes afin de fournir les renseignements financiers correspondants. Si les sources d'informations utilisées par les CRF dans les cas de BCC, ainsi que l'analyse qui en est faite, peuvent être similaires à celles utilisées pour d'autres cas de BC/FT, elles présentent également des aspects spécifiques au BCC décrits ci-dessous.

Les données des CRF sont fondées sur la déclaration d'opération suspecte que les IF et les EPNFD sont obligés de soumettre lorsqu'elles détectent une activité suspecte de la part de leurs clients. Les DOS étant souvent le point de départ de l'analyse réalisée par les CRF dans les cas de BC/FT de manière générale, la qualité et l'exactitude des informations contenues dans ces rapports ont des conséquences directes sur la qualité et la chronologie de ladite analyse. Cela s'applique de la même

façon aux cas de BCC, qui comportent des composantes d'opérations aussi bien commerciales que financières. Par exemple, une DOS qui fournit non seulement une description de la ou des opérations financières suspectes, contenant des détails sur les parties concernées et la base du soupçon, mais également des informations sur l'activité commerciale correspondante et autres compléments s'y rapportant, peut améliorer l'analyse de la CRF.

Les IF se trouvent dans une position unique pour fournir des pistes précieuses aux CRF afin qu'elles détectent des schémas potentiels de BCC, compte tenu de leur implication dans le financement du commerce, leur connaissance du comportement des clients et leur rôle en tant qu'intermédiaire financier exécutant les paiements pour le compte de leurs clients. Concernant plus particulièrement le financement du commerce, les IF ont souvent un accès direct aux documents justificatifs des transactions commerciales. En outre, les IF peuvent être incitées à appliquer un devoir de vigilance renforcé auprès du client lorsqu'il étend le financement du client ou lorsqu'il fournit des garanties du statut et de la stabilité financières de ce dernier. Concernant les transactions sur comptes courants et la correspondance bancaire, les IF peuvent généralement disposer de moins d'informations concernant le client et ses activités, mais elles peuvent pourtant identifier une activité suspecte en détectant des anomalies, telles que des transactions qui diffèrent du comportement normal du client et d'autres modèles inhabituels de transactions.

Infographie 4.1. Catégories de déclarations soumises par une IF à une CRF

Déclarations portant sur le financement du commerce

- L'institution financière est directement impliquée et possède un accès à des documents justificatifs associés à la transaction commerciale, et grâce auxquels elle détecte par exemple des irrégularités dans les documents et/ou dans les activités du client/du cocontractant, ou encore dans les informations soumises lors du processus de financement du commerce.

Déclarations sur le règlement sur compte courant des transactions commerciales d'un client

- Les documents justificatifs ne sont généralement pas mis à la disposition de l'institution financière. Cependant, l'IF détecte par exemple des irrégularités dans les activités financières du client associé à l'échange commercial et/ou à ses transactions et/ou des irrégularités liées à ses cocontractants.

Déclarations sur des transactions commerciales dans la correspondance bancaire

- L'institution financière n'a pas accès aux documents justificatifs ou aux informations du client. Cependant, elle détecte par exemple des irrégularités sur des transactions transfrontalières, y compris celles qui concerneraient des biens et des échanges commerciaux, et/ou elle identifie des parties suspectes potentiellement liées à des réseaux ou des activités de blanchiment de capitaux déjà identifiés.

Source : IEWG du Groupe Egmont

Les DOS soumises par les EPNFD, et plus spécifiquement par les notaires, auditeurs et comptables, peuvent constituer une autre source de précieuses informations pour les CRF concernant des schémas de BCC potentiels. D'après leur expérience professionnelle et leur connaissance de la LBC/FT, ces professions sont bien placées pour identifier et reconnaître les entreprises habituées à dissimuler la forme initiale du paiement et autres structures juridiques complexes établies pour mener des activités de blanchiment de capitaux. Les DOS portant sur de telles structures sociales peuvent avoir une valeur considérable pour détecter le BCC, car les sociétés fictives et sociétés-écrans ont été identifiées dans un large éventail de techniques de BCC.

Outre les DOS soumises par les EPNFD et les IF, tel que requis par les Recommandations du GAFI, certaines CRF reçoivent des DOS d'autres secteurs, par exemple de la part d'entités commerciales participant au commerce international. Ces déclarations peuvent constituer un outil efficace pour détecter le BCC, notamment lorsqu'elles proviennent de secteurs particulièrement exposés au BCC. Bien qu'un nombre croissant de déclarations de la part de ces entités pourrait largement contribuer à détecter le BCC, de telles mesures ne pourraient pas remplacer le nombre insuffisant de déclarations soumises par les EPNFD constaté par les CRF dans certains pays.

Encadré 4.7. Exemple d'autres secteurs mentionnés comme entités déclarantes

Dans le cadre juridique national, les « négociants de biens » (dont les fabricants industriels tels que les constructeurs automobiles, etc.) sont considérés comme des entités déclarantes en Allemagne. La CRF d'Allemagne a ainsi reçu des DOS de la part de ces entreprises, dont un rapport sur des montants suspects payés sur les comptes de leurs clients de la part de tiers inconnus. Ces déclarations ont permis à la CRF allemande de détecter des cas potentiels de BCC.

Dans l'un de ces derniers, un constructeur automobile a déclaré à la CRF qu'un certain nombre de paiements étaient réalisés pour le compte d'un partenaire commercial A situé dans le pays X en provenance de plusieurs comptes de tiers dans des banques de différents pays. Les payeurs tiers, qui étaient enregistrés dans plusieurs pays, étaient tous inconnus du constructeur automobile. Une analyse des paiements entrants au cours des dernières années a révélé que les fonds transférés par différents payeurs tiers pour le compte de A s'élevaient à plus de 50 millions d'euros.

Un deuxième constructeur automobile a identifié et signalé des paiements de tiers pour un partenaire commercial B situé dans le même pays X. L'analyse a révélé que les deux partenaires commerciaux A et B, avaient en réalité un même bénéficiaire effectif final, un citoyen du pays X. Les paiements de tiers pour le compte de B s'élevaient à plus de 30 millions d'euros. L'une des entités tierces impliquées a été identifiée comme l'une des « entreprises centrales » de l'un des célèbres « Lavomatics ».

Source : Allemagne/IEWG du Groupe Egmont

Compte tenu de la nature transfrontalière du commerce international, les échanges d'informations en temps réel entre les CRF sont également essentiels pour détecter le BCC. En faisant appel à leurs homologues directs dans plus de 160 pays, les CRF peuvent obtenir des informations administratives, répressives et financières supplémentaires sur les personnes physiques et morales ainsi que sur les transactions concernées dans des cas spécifiques. Les données reçues de la part de CRF étrangères peuvent aider à identifier une composante de BCC d'un cas déjà existant ou susciter une nouvelle analyse de la CRF qui dévoile de nouveaux schémas de BCC.

L'importance de la coopération et de l'échange d'informations au niveau international a été soulignée dans un certain nombre de cas transmis. Des CRF ont remarqué que la collecte d'informations et l'analyse qui s'ensuit sur certains schémas de BCC ne sont possibles que grâce au retour d'information de leurs homologues dans d'autres pays. En outre, l'échange d'informations et le soutien transfrontalier opportuns, tels que le report de transactions sur la base d'une demande étrangère et la constitution de groupes de travail réunissant des experts des pays concernés pour étudier des cas communs, se sont montrés essentiels pour les enquêtes et la récupération des actifs dans un grand nombre de cas. Une coopération étroite et l'échange de données entre CRF au niveau international et de manière bilatérale et multilatérale sont donc un facteur important de la lutte contre le BCC. Une coopération en diagonale entre les CRF étrangères concernées et les APP, douanes ou autres autorités compétentes nationales a aussi démontré son efficacité à recueillir des renseignements et à vérifier les soupçons initiaux.

Approches analytiques des CRF face au blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Les CRF jouent un rôle central non seulement dans le traitement des DOS, mais également dans la production d'une analyse plus détaillée des schémas de BCC. En réalisant leurs analyses de données et d'informations reçues de différentes sources, y compris des entités déclarantes, des autorités administratives et de poursuites pénales, et des homologues internationaux, les CRF associent les renseignements pertinents pour élaborer une image plus complète du schéma financier pouvant permettre de détecter, justifier et réfuter potentiellement un cas de BCC. Les analyses réalisées par les CRF sur des cas de BCC peuvent inclure, par exemple, la comparaison d'informations sur des flux de biens et des flux financiers, pour identifier dans un premier temps des anomalies ou pour confirmer des écarts douteux et des rapports sur des transactions suspectes liées à un échange commercial.

Bien que cette analyse opérationnelle « classique », qui s'appuie sur des comparaisons de données commerciales et financières pour détecter de possibles anomalies, semble être le moyen le plus courant pour les CRF d'identifier des cas de BCC, certaines CRF ont également une expérience dans l'identification de schémas de BCC potentiels en abordant ce problème sous un autre angle. Cette approche implique l'analyse de structures sociales, de détails d'enregistrement, d'objectifs présumés des entreprises, de profils bancaires des entreprises et de relations entre réseaux d'entreprises, tels que des représentants communs, de recoupements entre les structures de propriété, d'adresses d'enregistrement identiques et de comptes bancaires conjoints. En déterminant avec un certain niveau de certitude qu'une « entreprise commerciale internationale » n'était rien de plus qu'un ensemble complexe de sociétés fictives, les CRF peuvent être en mesure de supposer que les

différentes transactions commerciales effectuées entre ces « filiales » sont fictives. Sur la base de ces constatations initiales, les autorités peuvent lancer une enquête sur le schéma de BCC. Cette approche « inversée » souligne l'importance de la collecte et du regroupement des différents éléments de renseignements financiers et autres données disponibles, et montre que l'analyse et la détection du BCC n'exigent pas systématiquement d'être justifié par des documents commerciaux.

Pour aller plus loin dans la voie de l'analyse et de la découverte, les CRF ont mis l'accent sur l'importance d'acquérir la capacité de traiter de grands ensembles de données, y compris à l'aide d'outils analytiques et de visualisation. Elles insistent également sur le rôle toujours plus essentiel que joue la technologie de comparaison (c'est-à-dire les filtres de comparaison thématique) dans leur tâche analytique. Les transactions liées au commerce étant souvent complexes et multinationales, les solutions informatiques innovantes, telles que l'analyse graphique, l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage machine, peuvent se montrer particulièrement utiles dans une analyse liée au BCC et réalisée par les CRF. De telles solutions peuvent servir non seulement pour analyser de grands ensembles de données, mais également pour établir les relations manquantes dans des réseaux existants (par exemple, en identifiant des réseaux criminels inconnus à partir de réseaux connus) et en relevant les interactions qui indiquent des activités commerciales fictives.

L'analyse stratégique constitue l'une des fonctions centrales de toute CRF. Dans la pratique, une CRF utilise différentes approches pour assurer cette fonction, selon les ressources disponibles et la structure du cadre national de LBC/FT. Mais en fin de compte, l'analyse stratégique doit conduire à une connaissance plus approfondie du risque pour les CRF, pour les autres autorités et institutions financières ainsi que pour le public en général. Concernant plus spécifiquement les cas liés au BCC, les CRF peuvent proposer à ces groupes des informations sur la dimension potentielle, l'échelle et les méthodes les plus couramment utilisées, contribuant ainsi à améliorer la compréhension des risques.

Encadré 4.8. Analyse stratégique réalisée par la cellule de renseignement financier d'Italie

La CRF italienne, en collaboration avec la Direction d'analyse statistique de la Banque d'Italie, a élaboré une analyse empirique des statistiques bilatérales sur le commerce extérieur de l'Italie.¹ L'analyse s'appuie sur l'évaluation des écarts entre les statistiques détenues par l'Italie et les pays partenaires sur les biens échangés sur une période de quatre ans.

La valeur des biens importés ou exportés enregistrée dans un pays coïncide rarement avec la valeur correspondante de biens exportés ou importés enregistrés dans le pays partenaire, méthode également connue sous le nom de statistiques miroir. Un certain nombre de facteurs objectifs peuvent provoquer ce décalage, y compris les coûts d'assurance et de fret, la différence culturelle et de langue entre les pays, les systèmes de déclaration inefficaces et des différences entre les critères de classification des biens, ainsi que de fausses déclarations délibérées.

En suivant le fil bien établi de la littérature économique sur les flux financiers internationaux illégaux, la méthodologie analytique appliquée par les autorités italiennes permet de contrôler les principales sources « légales » d'écarts dans les statistiques miroirs et d'identifier, avec un degré raisonnable d'approximation, les fausses déclarations délibérées associées à un transfert de fonds transfrontalier illicite. L'objectif final consiste à identifier des flux commerciaux anormaux et de définir en conséquence des indicateurs de risques quantitatifs en matière de BCC associés aux pays et aux produits au niveau du secteur.

À partir de l'analyse opérationnelle réalisée par la CRF italienne et aux échanges d'informations avec d'autres autorités nationales, certaines constatations ont été associées à des transactions potentiellement illicites.

D'autres pays pourraient également adopter cette approche puisque les données pertinentes utilisées dans cette étude sont produites par des organisations internationales (la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économique) pour tous les pays.

Remarque :

1. M. Gara, M. Giammatteo et E. Tosti (2019), « *Magic mirror in my hand... How trade mirror statistics can help us to detect illegal financial flows* », *The World Economy*, 42: 3120--47.

Source : Italie

Malgré cette capacité à détecter le BC, les IF et EPNFD de nombreuses pays sont toujours confrontées à des difficultés pour identifier le BCC (voir la section *Défis du point de vue du secteur privé*), qui donnent souvent lieu à des DOS de mauvaise qualité ou en nombre insuffisant. À cet égard, les pays doivent prendre des mesures pour garantir que leurs IF et leurs EPNFD disposent des capacités nécessaires pour

identifier les opérations suspectes et les déclarer rapidement à leur CRF. Ces étapes peuvent inclure la communication des constatations de l'ENR aux IF et EPNFD, y compris la façon dont les criminels ont utilisé ou peuvent utiliser abusivement un secteur particulier dans des schémas de BCC. D'autres étapes peuvent impliquer des formations ciblées et la fourniture d'indicateurs de risques et de retours d'information de la part des CRF qui peuvent aider les IF et les EPNFD dans leurs efforts à identifier les cas de BCC. De façon générale, plus les informations obtenues par les IF et les EPNFD sur le BCC auprès du secteur public sont concrètes et détaillées, par opposition aux vagues descriptions générales du risque, plus ces étapes auront un impact positif. Ces mesures doivent également être coordonnées avec les autorités de surveillance respectives.

Rôle des douanes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Les services douaniers sont généralement les premières autorités répressives dans le domaine commercial, mandatés pour lutter contre les infractions s'appuyant sur l'utilisation abusive du système commercial international, dont le BCC. Les services douaniers possèdent donc une connaissance approfondie de la scène du commerce international, des flux de biens et des chaînes d'approvisionnement internationales, qui sont tous indispensables pour identifier et mener des enquêtes sur les activités de BCC. Ils sont aussi souvent les seuls à avoir accès aux documents et données commerciaux internationaux, qui sont la clé pour identifier un BCC. En particulier, l'analyse spécifique d'une cargaison peut aider à détecter un cas de BCC, car les anomalies de ces données peuvent indiquer un schéma de BCC et d'autres crimes liés au commerce.

Le rôle des services douaniers, en tant que sentinelles de l'activité commerciale illicite, place ces autorités dans une position unique pour détecter l'utilisation d'expéditions vers l'étranger à des fins illicites. En même temps, l'augmentation continue du volume d'échanges internationaux et l'augmentation associée des données commerciales présentent un défi majeur pour les services douaniers qui tentent d'identifier des schémas de BCC et d'autres infractions basées sur le commerce. Les expéditions associées au BCC ne représentent qu'un petit pourcentage du commerce légitime global, rendant le BCC difficile à identifier. En outre, les services douaniers doivent trouver un juste équilibre entre l'analyse et l'inspection des cargaisons expédiées et la nécessité d'autoriser rapidement les expéditions et assurer un cadre commercial efficace et viable. D'autres priorités historiques des services douaniers, telles que la collecte des droits de douane et la fixation des tarifs, exigent également d'importantes ressources. Il est donc important de s'assurer qu'ils disposent de la capacité suffisante pour examiner les documents d'expédition et les renseignements financiers fournis par la CRF et les APP nationales²³. Il est par exemple possible d'y remédier en créant des unités ou divisions spécialisées au sein des services douaniers, qui travailleront spécifiquement dans ce domaine et optimiseront ainsi les efforts de lutte contre le BCC.

Dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les services douaniers sont régulièrement confrontés à de nombreuses méthodes de LBC utilisées par des groupes criminels organisés pour blanchir des gains illégaux, et notamment ceux qui interviennent à l'étape du placement et de l'empilement des fonds. Dans le cas plus

23 Dans certains pays, les douanes et les APP peuvent bénéficier d'un accès direct aux renseignements financiers émis par la CRF.

particulier du BCC, l'argent peut être blanchi par le biais du mouvement international des actifs commerciaux, qui sont normalement échangés ou expédiés dans le but de réaliser un profit commercial. Ces actifs peuvent inclure un large éventail de produits, tels que des appareils électroniques, des matières premières, des vêtements, des bijoux et des produits alimentaires, comme abordé précédemment. C'est pourquoi les agents des douanes jouent un rôle important dans l'analyse et l'identification des biens et expéditions susceptibles d'avoir recours à des réseaux de BCC.

Une étroite collaboration entre les agences des douanes et les CRF renforce fortement la capacité collective à identifier le BCC en associant une activité commerciale suspecte à des activités financières suspectes. Dans des cas de BCC, l'enquête nationale sur les infractions sous-jacentes est souvent liée à des enquêtes sur un blanchiment de capitaux international, car les APP suivent la piste de l'argent et des biens sur le terrain douanier. C'est plus particulièrement vrai pour les activités criminelles manipulant d'importantes sommes en espèces et dans le cadre desquelles les GCO convertissent les fonds illicites en produits commerciaux destinés à être expédiés vers l'étranger. Il est donc particulièrement important que les autorités douanières, les CRF et les APP coordonnent leurs efforts de LBC/FT, notamment dans les pays présentant un risque de BCC élevé.

Encadré 4.9. Coopération des douanes et de la CRF au Pérou

La CRF du Pérou propose des stages internes aux agents des autorités douanières péruviennes. Cela permet par exemple à un agent spécialisé dans les opérations douanières de développer ses compétences tout en travaillant en tant que stagiaire au sein de la CRF, en approfondissant ses connaissances de l'analyse financière et en préparant des rapports de renseignements financiers qui seront ensuite communiqués à son organisme. Grâce à cette approche, l'expert comprend comment fonctionnent les deux agences.

Source : CRF - Pérou

Cette collaboration doit s'accompagner d'un partage rapide d'informations entre les autorités susmentionnées, et d'une coordination de la réponse opérationnelle et des enquêtes sur le BCC et les infractions sous-jacentes associées (voir la section ci-dessous sur les groupes de travail interagences). Si la forme que prend cette collaboration dépend en général fortement de la structure du cadre juridique national (par exemple, en fonction des autorités habilitées à enquêter sur le BCC et la contrebande d'espèces, si les autorités douanières disposent de pouvoirs d'enquête et s'ils peuvent enquêter sur le BC), certaines bonnes pratiques s'appliquent à la plupart des cadres répressifs nationaux.

Le Manuel de l'OMD et du Groupe Egmont en matière de coopération des douanes et des CRF recommande que les services douaniers et les CRF nouent des partenariats solides au niveau national. Ces partenariats doivent être constitués au niveau de la haute direction, des cadres et agents de terrain et des analystes. Le manuel encourage tout particulièrement les cadres intermédiaires à tenir des réunions trimestrielles ou bisannuelles, de sorte à pouvoir mettre en place les plans stratégiques de lutte contre

le BCC et échanger les informations financières suspectes à des fins de renseignement et opérationnelles. Lorsque la législation nationale et les politiques des agences le permettent, cette collaboration peut également porter sur le partage des données commerciales et financières, dont les informations sur des individus et des entités juridiques soupçonnés de mener des activités de blanchiment de capitaux dans le secteur des douanes, ou de se livrer à une fraude douanière ou à de la contrebande. Nombre de ces cas d'activités illicites incluent une activité de BCC.

Encadré 4.10. Coopération entre les douanes et la CRF en Allemagne

Le service d'audit des douanes allemandes dispose d'une fiche d'information sur l'engagement du service d'audit dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que d'un document sur la typologie associée.

Lorsque des audits commerciaux, audits douaniers, audits fiscaux, audits d'organisation des marchés étrangers révèlent l'existence de BC, la fiche d'information décrit les étapes à suivre par l'auditeur et le service d'audit. Il est notamment demandé au service d'audit d'adresser directement le soupçon de BC à la CRF en utilisant l'application Internet goAML.

Source : Allemagne

L'expertise de la CRF en analyse financière et des services douaniers en commerce international, associé aux mécanismes efficaces de partage d'informations entre les deux autorités, peuvent non seulement permettre d'améliorer l'efficacité des mesures de LBC/FT, mais aussi contribuer à la réalisation d'autres objectifs des services douaniers. Par exemple, la collecte d'informations sur les secteurs à haut risque et les modèles d'activité de BCC, ainsi que l'utilisation des résultats de l'analyse stratégique de la CRF et d'autres informations stratégiques liées à des expéditions effectuées dans le cadre du commerce international, peuvent aider les services douaniers à améliorer l'ordre de priorité selon lequel ils effectuent les inspections des cargaisons et des expéditions. Introduire des techniques d'analyse avancées au sein des services douaniers peut également aider à augmenter le nombre des identifications d'activités de fraude commerciale et d'autres infractions liées au commerce. Cela peut également aider les douanes à définir des routes « très empruntées » et de nouveaux schémas utilisés par les criminels et les terroristes.

Il est également important que les services douaniers reconnaissent les efforts de lutte contre le BCC comme objectif prioritaire et qu'ils collaborent les uns avec les autres sur une base bilatérale et multilatérale. Les schémas de BCC génèrent souvent un volume important de documents justificatifs. Certaines parties de cette documentation sont destinées au passage obligatoire du dédouanement des expéditions entre un pays douanier et un autre. Cette documentation douanière sert également à justifier le transfert du paiement pour les biens expédiés. Les documents requis dans le pays d'importation peuvent varier par rapport aux documents présentés dans le pays d'exportation, car les criminels les falsifient souvent afin de gagner des profits illicites ou de déplacer une valeur illicite. Ainsi, la comparaison des

documents d'expédition entrants et sortants par les services douaniers respectifs peut amener à détecter des anomalies commerciales, dont certaines peuvent faire partie d'un schéma de BCC.

Encadré 4.11. ASFC : centre d'expertise contre les fraudes commerciales et le BCC

Reconnaissant la menace que le BCC représente au Canada et le rôle essentiel que joue l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le pays et son service douanier ont autorisé, en réponse à ce problème, la création du Centre d'expertise sur la fraude commerciale et le blanchiment de capitaux basé sur le commerce au sein de l'ASFC. Ce centre est opérationnel depuis avril 2020 et a pour mission d'améliorer la capacité de l'ASFC à identifier, interdire et enquêter sur les fraudes commerciales et à transmettre les dossiers de BCC à la Gendarmerie royale du Canada. En constituant une équipe pluridisciplinaire composée d'analystes du renseignement, de spécialistes du commerce et d'enquêteurs judiciaires, l'ASFC est mieux placée pour identifier et enquêter sur des transactions commerciales anormales révélatrices de BCC, et à combler les lacunes de connaissance concernant les acteurs de cette menace et leurs modes opératoires.

Source : Canada

Groupes interagences et organismes de coordination

La coopération et la coordination entre les autorités compétentes sont un facteur majeur de réussite lorsqu'il s'agit de détecter et de déjouer des activités de BC et de FT. Concernant le BCC, une collaboration efficace entre les autorités répressives, les procureurs, les CRF, les services douaniers et d'autres autorités, telle que des mécanismes rapides de partage des informations, est d'autant plus importante en raison de la complexité et de la diversité des schémas de BCC. Concernant le FTC, il est aussi nécessaire de s'appuyer sur une coopération et un partage d'informations efficaces avec les agences de renseignements compte tenu du lien intrinsèque des renseignements liés au FT avec la détection des schémas de FTC. Bien que ce rapport ne vise pas à établir le cadre requis et qu'il n'existe pas de solution « miracle » dans le contexte du BCC, les pays voudront peut-être prendre en compte certains des facteurs ci-dessous lorsqu'elles constitueront un nouveau groupe interagence pour lutter contre le BCC ou qu'elles souhaiteront élargir la mission d'un groupe existant.

La nature multidimensionnelle du BCC offre aux autorités des opportunités supplémentaires de détecter le BC. Comme identifié ci-dessus, des criminels associent des techniques de BCC à d'autres méthodes de blanchiment, comme l'utilisation de sociétés-écrans et de prête-noms ou la transmission des fonds par l'intermédiaire d'IF complices. Ainsi, l'identification d'un élément du schéma de BC peut conduire à la découverte du schéma dans son ensemble. Selon le secteur exploité et la technique particulière utilisée par les criminels, certaines autorités peuvent être mieux placées que d'autres pour détecter le BCC. En même temps, identifier les schémas de BCC dans

leur totalité et retracer les gains criminels nécessitent de cartographier de multiples éléments d'informations financières et commerciales, ce qui n'est possible que si les autorités compétentes s'entraident. Pour y parvenir de manière efficace, les autorités doivent mettre en place des mécanismes leur permettant de communiquer en temps utiles leurs connaissances et leur expertise en matière de BCC aux APP et inversement. Dans la mesure où une enquête pour BCC peut concerner plusieurs agences, la mise en place d'un mécanisme de coordination ou d'un groupe de travail, sous l'égide d'une agence ou en tant que plateforme distincte, peut améliorer l'efficacité.

Si les pays peuvent choisir d'utiliser divers modèles d'organisation d'une telle collaboration, un groupe de travail ou un « centre de fusion » exclusivement consacré au BCC ou traitant le BCC dans le cadre d'un mécanisme plus large de BC, il est important de s'assurer que le BCC est reconnu comme prioritaire compte tenu du risque qu'il représente pour les systèmes financiers et commerciaux nationaux. Cette priorisation doit servir de sauvegarde, permettant aux autorités d'attribuer et d'utiliser avec efficacité leur expertise et leurs ressources sur des aspects commerciaux, financiers ou autres du BCC.

Comme pour toute autre infraction consensuelle, identifier le BCC peut poser des défis particuliers, car il est probable qu'aucune victime ne porte plainte auprès des autorités. Les autorités doivent souvent avoir recours à des moyens de détection du BCC, dont certains nécessitent de comparer d'importants volumes de données. En outre, certains réseaux de BCP exploitant des schémas de BCC pour déplacer des fonds à l'étranger peuvent s'appuyer sur une grande diversité de transactions et d'opérations commerciales, et de nombreux prête-noms et sociétés fictives dont le seul but peut être de dissimuler la nature illicite des fonds transférés et de dérouter les autorités. Ainsi, mettre en place un mécanisme permettant de comparer et d'établir des correspondances au sein de grands volumes de données en temps utiles est important pour détecter le BCC ainsi que pour identifier et retracer des actifs. Quel que soit l'endroit où le mécanisme est mis en place, au sein d'une agence ou sous l'égide d'un groupe interagence, ses créateurs doivent s'assurer qu'il peut compter sur un large éventail de sources d'informations, telles que les DOS, les données commerciales, les informations de base et sur les bénéficiaires effectifs, les casiers judiciaires et les registres de propriété (fonciers, automobiles, etc.).

Encadré 4.12. Centre national de diagnostic des cargaisons

En 2014, Israël a créé le Centre national de diagnostic des cargaisons dans le but de surveiller les opérations commerciales internationales en se concentrant sur les biens susceptibles d'être exploités par des terroristes. Le centre est situé au sein de l'autorité fiscale israélienne et se compose de représentants d'autres APP et agences de sécurité. Il utilise un système informatique d'évaluation des risques spécifique dans le but d'identifier l'activité commerciale exploitée pour passer en contrebande des biens associés à la terreur et des biens utilisés pour financer le terrorisme. Si des transactions suspectes liées au BC sont détectées, les informations sont envoyées aux unités compétentes pour mener les investigations.

Source : Israël

Partenariats public-privé

Les PPP sont un moyen qu'utilisent les autorités publiques et un groupe sélectionné d'entités du secteur privé pour collaborer et atteindre avec efficacité des objectifs communs. Dans le cadre de la LBC/FT, les PPP sont généralement considérés comme des plateformes conçues pour partager des informations et des connaissances concernant les typologies existantes de BC/FT, identifier des risques nouveaux et émergents, et échanger des informations. Dans certains pays, les PPP servent également de canal supplémentaire aux autorités opérationnelles et aux entités déclarantes pour échanger des renseignements financiers.

Les Recommandations du GAFI prévoient une coopération entre les secteurs publics et privés sur les questions de la LBC/FT²⁴, mais elles n'exigent pas explicitement des pays qu'elles mettent en place un PPP pour cela. En même temps, les PPP peuvent constituer un moyen pratique d'améliorer la communication entre les secteurs concernés, voire de contribuer à élargir le dialogue. Concernant les schémas de BCC, une telle communication peut être d'autant plus critique, car la lutte contre cette forme de BC nécessite une expertise significative aussi bien de la part des autorités que de celle du secteur privé.

Les pays qui cherchent à créer un PPP dans le domaine de la LBC/FT ou à améliorer l'efficacité d'un partenariat existant peuvent opter pour différents modèles, en tenant compte des risques et d'autres caractéristiques du régime national de LBC/FT. Si certains pays ont choisi de créer un PPP ayant spécifiquement le BCC comme objectif principal, d'autres ont préféré appliquer un modèle de PPP dans lequel le BCC est traité au même titre que de nombreuses autres questions liées au BC. Quel que soit le modèle choisi, les pays peuvent souhaiter prendre les éléments suivants en compte :

- Si certains PPP ont une structure informelle, sans règles ou procédures officielles régissant leurs activités, il est important de parvenir à un accord clair entre les participants quant aux objectifs de leur collaboration et de leur répartition des rôles. Cet accord doit servir de base pour établir une relation de confiance entre les secteurs publics et privés.
- Former un PPP ne doit pas être considéré comme un but en soi, mais plutôt comme le moyen d'aborder un sujet particulier de préoccupation concernant le régime national de LBC/FT ou d'améliorer l'efficacité des mesures nationales de LBC/FT. Pour s'en assurer, il suffit d'identifier les objectifs à court et à long termes avant de mettre le PPP sur pieds. Concernant le BCC, ces objectifs pourraient inclure d'affiner la compréhension des vulnérabilités des systèmes commerciaux et financiers et d'améliorer le partage d'informations.
- Selon les objectifs et les priorités d'un PPP, des paramètres peuvent varier, comme le nombre de participants ainsi que leur niveau et leurs secteurs ou autorités. Si le BCC figure parmi les priorités du PPP, il est important de s'assurer que le PPP possède l'expertise nécessaire, y compris en matière de commerce, de douanes et de financement du commerce.
- Si le concept de PPP implique l'engagement direct d'un nombre limité de participants du secteur privé, cela ne signifie pas que les résultats de cette

²⁴ Par exemple, les autorités compétentes doivent conseiller et fournir des retours d'information aux IF et aux EPNFD lorsqu'elles appliquent les mesures de LBC/FT.

collaboration, tels que des lignes directrices et des indicateurs d'alertes, ne seraient pas utiles à un public plus large. Les pays peuvent envisager de communiquer les résultats obtenus, notamment concernant l'identification et l'évaluation des risques, aux entités du secteur privé qui ne sont pas directement engagées dans le PPP pour améliorer leur compréhension des risques de BCC au sein du secteur et entre les secteurs.

- Lorsqu'un PPP implique d'échanger des informations au niveau opérationnel, tel que le partage d'informations permettant de remonter jusqu'aux sujets (informations personnellement identifiables, transactions financières, etc.), les autorités doivent s'assurer que de tels échanges satisfont aux lois et réglementations nationales applicables en matière, entre autres, de protection des données.

Les encadrés ci-dessous proposent un aperçu de différents types de PPP centrés sur les questions de LBC/FT, y compris celles liées au BCC.

Encadré 4.13. PPP allemand et coopération avec le secteur privé

En septembre 2019, l'Alliance de lutte contre la criminalité financière (ALCF), un partenariat public-privé a été créé en Allemagne en réponse aux risques identifiés dans l'ENR allemande. Cette alliance a pour principal objectif d'améliorer la coopération entre les secteurs publics et privés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Allemagne. Le PPP réunit des représentants de l'Office fédéral de la police judiciaire, de l'Autorité fédérale de surveillance financière et de la cellule de renseignement financier, ainsi que de 14 représentants du secteur bancaire privé. Lors de sa réunion en décembre 2019, l'ALCF a décidé de créer un groupe de travail spécialisé dans le BCC et dirigé par le secteur privé.

Pour faire avancer la lutte contre le blanchiment de capitaux de manière ciblée, publique et efficace, l'Allemagne a mené sa première « Action concertée contre le blanchiment de capitaux » au niveau national à la fin du mois de novembre 2019, avec la participation de sa CRF et de ses autorités de surveillance du commerce de biens. L'action était concentrée sur le secteur des véhicules et des pièces automobiles.

La CRF a également organisé deux symposiums avec les autorités de surveillance des EPNFD. En outre, la CRF a participé à plusieurs réunions des autorités de surveillance du commerce de biens. Ces actions visaient à expliquer les activités de la CRF et à lancer et renforcer la coopération. Une nouvelle coopération de ce type est prévue.

Source : Allemagne

Encadré 4.14. Groupe de travail de l'Alliance Fintel sur le blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Au début de l'année 2020, le PPP australien, l'Alliance Fintel, a constitué un groupe de travail spécialisé dans le BCC ayant pour but de renforcer la résilience, partager des connaissances et élaborer des stratégies cohérentes pour lutter contre et déjouer le BCC en Australie. Le groupe de travail, qui se réunit une fois par mois, se compose d'experts en la matière provenant de partenaires du gouvernement, des services répressifs et du secteur financier.

L'un de ses objectifs consiste à identifier et documenter la façon dont les services et produits financiers sont exploités à des fins de BCC. Il a également pour but d'envisager et d'examiner l'adéquation des contrôles visant à limiter le BCC. Le groupe de travail entretiendra les partenariats nationaux et internationaux et définira des typologies et indicateurs permettant de définir de bonnes pratiques en vue d'une réaction collaborative et plus efficace pour lutter contre le BCC. Au cours des quelques mois écoulés depuis sa création, le groupe de travail a lancé un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles :

- La rédaction d'un document sur les indicateurs de BCC comprenant un retour d'information de la part des membres du partenariat public-privé.
- La mise en place d'un cadre pour le partage d'informations en vue d'une collaboration entre les secteurs publics et privés guidée par la police australienne aux frontières dans le but d'identifier et de déclarer toute activité suspecte dans les secteurs à haut risque sélectionnés.
- La création et la réalisation d'un programme de formation spécifique sur le financement du commerce par une institution financière.

Source : Australie

Encadré 4.15. Partenariat public-privé spécialisé sur l'intégration d'espèces

Depuis 2018, le Centre de lutte contre le blanchiment de capitaux (CLBC) invite des organisations publiques et privées concernées à renforcer davantage leurs connaissances et leur compréhension du BCC.

En 2020, ces séances ont évolué en une collaboration structurelle placée sous l'égide du Centre d'expertise financière (CEF). Dans le cadre de cette collaboration, les participants publics et privés travaillent ensemble pour lutter contre la variante du BCC consistant à intégrer des espèces dans le secteur automobile. Le PPP réunit différentes parties prenantes, y compris le FIOD, les quatre plus grandes banques néerlandaises, la CRF, la police nationale, le bureau du procureur et les autorités fiscales.

Cette collaboration se concentre sur la lutte contre diverses formes d'intégration d'espèces illicites dans le secteur automobile. Outre le fait de connaître son client, il est important de connaître son secteur (KYS) et le secteur automobile aux Pays-Bas est perçu comme dépendant des espèces. Cependant, les premiers résultats du travail accompli par le PPP montrent que le secteur n'est pas aussi dépendant des espèces que ce que l'on pourrait penser. Seules quelques entreprises acceptent d'importants montants en espèces, ce mode de paiement restant sporadique plus que régulier.

Réunissant des experts des principaux secteurs publics et privés, le PPP néerlandais élabore des propositions visant à améliorer la réglementation du secteur, par exemple en avançant des arguments pour des paiements en espèces entre entreprises. Le PPP définit également des typologies et des indicateurs d'une activité de BCC adapté au secteur, ce qui devrait aider les autorités à détecter des acheteurs et des vendeurs de véhicules hors-la-loi, et à améliorer leur compréhension de l'ensemble du secteur.

Source : Pays-Bas

Références

- GAFI (2012), [Recommandations du GAFI de 2012](#)
- Groupe Egmont/OMD(2020), [Egmont/WCO Customs – FIU Cooperation Handbook](#)
- Groupe Wolfsberg (2019), [Wolfsberg Group Trade Finance Principles 2019](#)
- GAFI/Groupe Egmont (2018), [Concealment of Beneficial Ownership](#)
- GAFI (2013), [National money laundering and terrorist financing risk assessment](#)
- GAP (2012), [APG Trade-Based Money Laundering Report](#)
- GAFI (2008), [Best Practices on Trade Based Money Laundering](#)
- GAFI (2006), [Trade-Based Money Laundering](#)

www.egmontgroup.org | www.fatf-gafi.org

Décembre 2020

Blanchiment de capitaux basé sur le commerce : Tendances et évolution

Un nouveau rapport du GAFI et du Groupe Egmont vise à aider les secteurs public et privé à relever les défis de la détection du blanchiment de capitaux d'origine commerciale. À l'aide de nombreuses études de cas provenant du réseau mondial du GAFI, le rapport explique comment les criminels exploitent les transactions commerciales afin de déplacer de l'argent plutôt que des produits.

Il met également en avant des recommandations pour faire face aux risques de blanchiment de capitaux basé sur le commerce. Les pays doivent utiliser les évaluations nationales des risques et d'autres documents axés sur les risques pour sensibiliser les entités des secteurs public et privé impliquées dans le commerce international.